

Forvis Mazars SA
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

EUROPCAR MOBILITY GROUP

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Société par Actions Simplifiée à capital variable
Capital de 3 044 220 euros - RCS Nanterre 344 366 315
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles et du
Centre

EUROPCAR MOBILITY GROUP

Société anonyme
RCS : Paris 489 099 903

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3.6 « Retraitement des périodes comparatives » de l'annexe des comptes consolidés qui expose les incidences sur les périodes comparatives des corrections des montants d'impôts différés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 5 de l'annexe des comptes consolidés précise les modalités de valorisation du goodwill et des marques inscrites à l'actif du bilan pour des valeurs nettes comptables respectives de 1 018 501 milliers d'euros et 800 907 milliers d'euros au 31 décembre 2024. Nous avons examiné la correcte application des règles comptables, ainsi que les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'estimation de leur valeur recouvrable, en particulier le caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, de même que les calculs effectués par la société et la procédure d'approbation de ces estimations par la direction

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 17 avril 2025

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Signé par :

2A86EB6BD6D3480...

Guillaume Devaux
Associé

ERNST & YOUNG Audit

Signed by:

FDC0D73E242A452...

Michaël Lafarge
Associé



**États financiers consolidés
pour l'exercice clos le 31 décembre
2024**

COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice 2024	Exercice 2023 retraité
Produits des activités ordinaires	3.1	3 406 913	3 098 111
Coûts de détention de la flotte	4.2	(1 192 384)	(891 981)
Coûts opérationnels de la flotte	4.3	(1 164 074)	(980 734)
Charges de personnel	9.1	(542 433)	(504 528)
Frais généraux du siège et du réseau	3.2	(266 928)	(252 489)
Charges d'amortissement et de dépréciation hors flotte	3.3	(190 281)	(172 592)
Autres produits et charges courants	3.4	21 742	6 525
Résultat opérationnel courant		72 555	302,311
Autres produits et charges opérationnels	3.5	(49 075)	(97 744)
Dépréciation des actifs non-courants	3.5	(5 333)	(40 994)
Résultat opérationnel		18 147	163 573
Résultat financier net relatif à la flotte		(162 106)	(116 058)
Charges financières nettes relatives aux autres emprunts		(69 556)	(51 322)
Charges financières nettes autres que les intérêts		(17 235)	(59 771)
Résultat financier	3.6	(248 897)	(227 151)
Résultat avant impôts		(230 750)	(63 578)
Impôt sur le résultat	3.7	(29 081)	(75 580)
Résultat net		(259 831)	(139 158)
Part attribuable aux :			
Actionnaires de la société mère		(256 088)	(139 220)
Participations ne donnant pas le contrôle		(3 743)	63

Le tableau ci-dessus doit être lue conjointement avec les notes annexes. La colonne retraitée doit être lue conjointement avec la note 1.3.6.

Autres éléments du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2024			Exercice 2023 retraité		
		Avant impôts	Produits / (charges) d'impôts	Avant impôts	Avant impôts	Produits / (charges) d'impôts	Après impôts
Résultat net de l'exercice		(230 750)	(29 081)	(259 831)	(63 578)	(75 580)	(139 158)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat		3 368	(669)	2 700	(8 164)	2 233	(5 932)
Gains/(pertes) actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies (*)	9.2	3 368	(669)	2 700	(8 164)	2 233	(5 932)
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat		(44 695)	9 910	(34 786)	(50 100)	13 358	(36 742)
Écarts de conversion		6 485	-	6 485	(3 531)	-	(3 531)
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture (**)	8.4.1	(51 181)	9 910	(41 271)	(46 569)	13 358	(33 211)
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice		(41 327)	9 241	(32 086)	(58 264)	15 591	(42 674)
Résultat global de l'exercice		(272 077)	(19 840)	(291 917)	(121 842)	(59 989)	(181 832)
Part attribuable aux :							
Actionnaires de la société mère				(288 174)			(181 895)
Participations ne donnant pas le contrôle				(3 743)			63

Le tableau ci-dessus doit être lue conjointement avec les notes annexes. La colonne retraitée doit être lue conjointement avec la note 1.3.6.

Bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023 retraité
ACTIF			
Goodwill	5.1	1 018 501	1 035 220
Immobilisations incorporelles	5.2	1 002 370	961 569
Immobilisations corporelles	5.3	456 437	361 211
Instruments financiers dérivés	8.1	6 491	51 650
Autres actifs financiers non courants	8.1	33 859	62 990
Actifs liés aux avantages au personnel	9.2	10 625	11 765
Actifs d'impôts différés	3.7	50 025	50 864
Total des actifs non courants		2 578 307	2 535 270
Stocks	6.1	19 996	34 055
Flotte inscrite au bilan	4.1	3 764 321	3 645 839
Créances et assimilées liées à la flotte de véhicules	4.4	544 938	714 030
Clients et autres débiteurs	6.2	466 108	476 853
Actifs financiers courants	8.1	50 443	26 779
Instruments financiers courants	8.1	10 972	6 950
Actifs d'impôt exigibles		36 849	24 542
Trésorerie soumise à restrictions	8.2	152 386	131 052
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.2	370 654	314 564
Actifs détenus en vue de la vente	5.5	19 000	-
Total des actifs courants		5 435 668	5 374 665
TOTAL DE L'ACTIF		8 013 975	7 909 935

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023 retraité
Capitaux propres			
Capital social		50 156	50 156
Primes d'émission		2 035 212	2 035 212
Réserves		(154,038)	(119,252)
Résultats accumulés non distribués		(604,292)	(341,185)
Capitaux propres – Part du Groupe		1 327 036	1 624 928
Participations ne donnant pas le contrôle		(570)	6 634
Total des capitaux propres	7	1 326 464	1 631 560
PASSIF			
Passifs financiers non courants et dettes de loyers	8.3	1 845 076	1 623 096
Provisions pour avantages au personnel	9.2	106 746	112 583
Autres provisions non courantes	10	74 084	5 414
Passifs d'impôts différés	3.7	138 668	122 875
Autres passifs non courants		12 115	12 105
Total des passifs non courants		2 176 689	1 876 073
Passifs financiers courants et dettes de loyers	8.3	3 159 928	2 697 739
Provisions pour avantages au personnel	9.2	4 225	4 111
Autres provisions courantes	10	234 288	289 539
Dettes d'impôts exigibles		6 649	32 273
Dettes et assimilées liées à la flotte de véhicules	4.4	425 280	746 332
Fournisseurs et autres dettes	6.3	680 452	632 307
Total des passifs courants		4 510 822	4 402 302
Total du passif		6 687 511	6 278 375
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		8 013 975	7 909 935

(a) Le Groupe a réparti les provisions d'assurance entre les passifs courants et non courants au 31 décembre 2024 pour respectivement 81,3 millions d'euros et 65,5 millions d'euros. Au 31 décembre 2023, le Groupe ne disposait pas d'informations permettant de comptabiliser une répartition aussi précise. Une analyse rétrospective a conclu que la répartition des provisions d'assurance entre les passifs courants et non courants au 31 décembre 2023 aurait été respectivement de 79,8 millions € et 64,3 millions €. En conséquence, la ligne "Autres provisions non courantes" au 31 décembre 2023 aurait été de 69,7 millions €.

Le tableau ci-dessus doit être lue conjointement avec les notes annexes. La colonne retraitée doit être lue conjointement avec la note 1.3.6.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Part attribuable au Groupe						Capital social	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission	Réserve de couverture	Capital social	Primes d'émission	Réserve de couverture			
Solde au 1er janvier 2024 retraité	50 156	2 035 212	23 160	(69 115)	(73 297)	(341 185)	1 624 928	6 635	1 631 560
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	(256 088)	(256 088)	(3 743)	(259 831)
Autres éléments du résultat global	-	-	(41 271)	6 485	-	2 700	(32 086)	-	(32 086)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	(9 718)	(9 718)	-	(9 718)
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	(3 462)	(3 462)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2024	50 156	2 035 212	(18 111)	(62 630)	(73 297)	(604 292)	1 327 036	(570)	1 326 464

(en milliers d'euros)	Part attribuable au Groupe						Capital social	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission	Réserve de couverture	Capital social	Primes d'émission	Réserve de couverture			
Solde au 1er janvier 2023 retraité	50 156	2 032 836	56 371	(65 584)	(73 297)	(194 262)	1 806 220	858	1 807 078
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	(139 220)	(139 220)	63	(139 158)
Autres éléments du résultat global	-	-	(33 211)	(3 531)	-	(5 932)	(42 674)	-	(42 674)
Variation du périmètre	-	-	-	-	-	-	-	5 713	5 713
Autres mouvements	-	2 376	-	-	-	(1 774)	602	-	602
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2023 RETRAITE	50 156	2 035 212	23 160	(69 115)	(73 297)	(341 185)	1 624 928	6 635	1 631 560

Le tableau ci-dessus doit être lue conjointement avec les notes annexes. Les lignes retraitées doivent être lues conjointement avec la note 1.3.6.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Résultat avant impôt		(230 750)	(63 578)
Amortissement des immobilisations corporelles	3.3	126 455	121 444
Amortissement des immobilisations incorporelles	3.3	63 826	51 149
Dépréciation des actifs non-courants	3.5	5 333	40 994
Réévaluations des immobilisations corporelles	3.5	(12 328)	-
Variation des provisions et des avantages au personnel		8 866	6 339
Autres éléments non monétaires ^(a)		(38 830)	35 693
Coût de l'endettement financier net		240 100	175 343
Résultat avant impôt ajusté		162,672	367 384
Acquisition de la flotte de véhicules inscrite au bilan ^(b)		(70 987)	(565 301)
Variations du besoin en fonds de roulement lié à la flotte de véhicules	4.4	(150 557)	132 248
Variations du besoin en fonds de roulement hors flotte de véhicules	6.4	69 718	(24 526)
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		10,846	(90 195)
Impôts recouvrés/payés		(51 204)	(83 129)
Intérêts nets payés		(178 651)	(138 501)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		(219,010)	(311 825)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^(c)	5.2 & 5.3	(104 656)	(97 390)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles ^(c)		1,765	632
Acquisition d'Euromobil	1.2.3	-	(14 170)
Plus ou moins-value sur cession d'actifs non-courants		-	-
Variation du périmètre de consolidation	1.2.3	-	14 500
Autres investissements financier ^(d)		5,461	1 705
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(97,430)	(94 722)
Variation nette des autres emprunts		271 642	362 412
Variation nette des dettes de loyer relatives à la flotte		155 639	193 687
Variation nette des dettes de loyer non-relatives à la flotte ^(e)		(114 879)	(100 228)
Paieement des frais d'émission d'emprunt et des primes sur caps		(23 029)	(765)
Dividendes versés		(3 462)	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		285,911	455 106
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		441 199	396 273
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie après incidence des écarts de conversion		(30,531)	48 559
Incidence d'écarts de conversion		4,996	(3 633)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	8.2	415 665	441 199

(a) En 2024 et en 2023, comprend principalement l'impact de la réévaluation des instruments financiers dérivés à leur juste valeur.

(b) Compte tenu des principes de la flotte décrits dans la note 4, la flotte est comptabilisée en tant qu'actif à court terme dans le bilan consolidé. La variation de la valeur des véhicules d'une période à l'autre est donc traitée comme un flux de trésorerie d'exploitation généré par l'entreprise. Les changements dans la flotte de location comprennent les véhicules « at risk », les véhicules rachetés et les véhicules en droit d'utilisation.

(c) Les "immobilisations corporelles" excluent les changements dans les droits d'utilisation non liés à la flotte

(d) En 2024 et 2023, les autres investissements financiers comprennent principalement l'impact des investissements en obligations diversifiées détenus par la cellule Euroguard

(e) La "variation des passifs localifs non liés à la flotte" est compensée par la variation des droits d'utilisation non liés à la flotte.

Le tableau ci-dessus doit être lue conjointement avec les notes qui l'accompagnent.

NOTES EXPLICATIVES

Note 1 Présentation générale

1.1 Informations générales

Europcar Mobility Group SA est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité. Le Groupe offre une grande variété de solutions de mobilité pour répondre aux besoins multiples et variables de ses clients. Le Groupe opère sous plusieurs marques, dont les principales sont Europcar®, Goldcar®, Fox Rent A Car® et Euromobil®. Le Groupe est présent dans le monde entier à travers un réseau d'environ 130 pays, dont 16 pays avec des stations d'entreprise et d'autres pays à travers le monde par le biais de franchisés.

Dans ces états financiers consolidés, les termes "le Groupe", "Europcar", "EMG SA" désignent Europcar Mobility Group SA ainsi que ses filiales consolidées.

Depuis le 29 juin 2022, EMG SA est une société anonyme de type dualiste à Directoire et Conseil de Surveillance dont le bénéficiaire final est Green Mobility Holding.

Le siège social d'Europcar Mobility Group SA est situé au 13 ter boulevard Berthier, 75017 Paris, France.

1.2 Principaux événements de la période

1.2.1 Agences de notation

- **Moody'**

Le 14 octobre 2024, Moody's a abaissé la note du Groupe de B2 à B3 et a modifié la perspective de stable à négative.

- **S&P**

Le 1er novembre 2024, S&P a abaissé la note du Groupe de B+ à B et a modifié la perspective de stable à négative.

1.2.2 Principaux changements dans les passifs financiers

Les changements ci-dessous sont reflétés dans la note 8.

- **Titrisation aux États-Unis**

En février 2024, le Groupe a renégocié le programme de titrisation de Fox Rent A Car. Ce programme consiste en une facilité renouvelable de 300 millions de dollars pour financer la flotte de Fox, arrivant à échéance en février 2027. Un instrument de couverture associé a été mis en place.

En juin 2024, le Groupe a étendu le programme de titrisation de 300 millions de dollars à 450 millions de dollars. Un instrument de couverture associé a été mis en place.

En septembre 2024, le Groupe a étendu le programme de titrisation de 450 millions de dollars à 600 millions de dollars.

- **Titrisation européenne**

En avril 2024, le Groupe a renégocié par anticipation le programme de titrisation destiné à financer sa flotte dans certains de ses pays européens. Ce programme consiste en une facilité de crédit renouvelable de 1 700 millions d'euros, dont l'échéance a été prolongée jusqu'en avril 2027.

Au cours du même mois, l'Irlande a été intégrée au programme européen de titrisation et, en septembre 2024, ce programme a été porté de 1 700 millions d'euros à 1 825 millions d'euros.

En conséquence, de nouveaux instruments de couverture associés ont été mis en place en 2024. En décembre 2024, le SWAP de 250 millions d'euros qui a débuté en juin 2019 a expiré sans être renouvelé.

- **Titrisation au Royaume-Uni**

En juin 2024, le Groupe a renégocié par anticipation le programme de titrisation destiné à financer sa flotte au Royaume-Uni. Ce programme consiste en une facilité renouvelable de 450 millions de livres sterling, dont l'échéance a été prolongée jusqu'en juin 2027. Un instrument de couverture associé a été mis en place.

- **Accord de financement variable au Royaume-Uni**

Le financement de l'accord de financement variable (VFA) existant de 150 millions de livres sterling a été augmenté de 50 millions de livres sterling pour atteindre un total de 200 millions de livres sterling en septembre 2024.

- **Facilités de crédit renouvelables de premier rang (RCF)**

Le Groupe a étendu le montant disponible de son RCF :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Montant tiré	338,0	155,0
Montant disponible	342,5	280,0

1.2.3 Allocation du prix d'acquisition d'Euromobil

En octobre 2023, Europcar Mobility Group a acquis 51% des parts d'Euromobil GmbH. En conséquence du contrôle détenu par le Groupe sur Euromobil, l'entité a été entièrement consolidée dans les états financiers consolidés du Groupe à partir de novembre 2023.

Euromobil regroupe un ensemble d'activité commercialisées sous différentes marques, dont Euromobil et Volkswagen Financial Services Rent-A-Car. Cette opération stratégique permet au Groupe de contrôler les intérêts de Volkswagen dans le domaine de la location de voitures et de tirer des avantages potentiels de l'élargissement des activités du Groupe en Allemagne et de liens plus étroits avec les entreprises de l'écosystème élargi de Volkswagen.

Le prix d'acquisition de 42,5 millions d'euros pour la participation de 51 % du Groupe se compose des éléments suivants :

- Un paiement en espèces de près de 14,2 millions d'euros, représentant un tiers du prix d'acquisition et payé en octobre 2023 ;
- Un complément de prix de 28,3 millions d'euros, représentant les deux tiers du prix d'acquisition, qui sera versé sous forme de dividendes au cours des six prochaines années.

Le complément de prix a été actualisé au 31 décembre 2023 et a entraîné une diminution de 3,7 millions d'euros du complément de prix initial.

Le goodwill préliminaire est le goodwill partiel du regroupement d'entreprises.

Le goodwill préliminaire a été comptabilisé pour un montant de 32,9 millions d'euros après l'actualisation du complément de prix initial.

Euromobil (en milliers d'euros)	Valeur comptable à la date d'acquisition	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur
Immobilisations incorporelles	1 012	0	1 012
Immobilisations corporelles	58 141	0	58 141
Flotte	27 075	0	27 075
Autres actifs	44 117	0	44 117
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 500	0	14 500
Dettes locatives	(59 757)	0	(59 757)
Autres dettes	(73 429)	0	(73 429)
Actif net acquis	11 660	0	11 660
51% de l'actif net acquis			5 947
Payé comptant	14 171		14 171
Complément de prix	28 342	(3 670)	24 672
Prix d'acquisition	42 513	(3 670)	38 843
Goodwill préliminaire			32 896

L'allocation du prix d'acquisition a été finalisée avec l'aide d'un expert externe indépendant. Les actifs et passifs suivants ont été comptabilisés :

- Des relations clients pour un montant de 27,1 millions d'euros qui sont amorties sur 8 ans ;
- La marque Euromobil pour 1,3 million d'euros avec une durée de vie indéfinie ;
- Des passifs d'impôts différés pour un montant de (8,5) millions d'euros résultant des deux actifs identifiés.

Euromobil (en milliers d'euros)	Goodwill préliminaire	Allocation du prix d'acquisition	Valeur comptable après allocation
Goodwill avant allocation du prix d'acquisition	32 896		
Relation client		27 122	
Marque		1 284	
Passifs d'impôts différés		(8 522)	
Total		19 884	
Goodwill après allocation du prix d'acquisition			13 012

En décembre 2024, le complément de prix a été réévalué et diminué de 15,7 millions d'euros (voir note 3.6 et note 8.3).

1.3 Principes et méthodes comptables

1.3.1 Principes d'élaboration des états financiers consolidés

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par les normes IASB (International Accounting Standards Board) tels qu'adoptés par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne : <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/international-financial-reporting-standards-ifrss.html>

Le référentiel international comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Ces états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle d'Europcar Mobility Group et la monnaie de présentation du Groupe. Toutes les informations présentées en euros ont été arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire.

Les comptes consolidés IFRS du Groupe Europcar pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été autorisés par le Directoire pour approbation par le Conseil de Surveillance le 1^{er} avril 2025.

1.3.2 Informations générales sur les états financiers consolidés

Les principes comptables adoptés sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des états financiers consolidés.

(i) Normes et interprétations applicables pour la période annuelle commençant le ou après le 1er janvier 2024 :

Nouvelles normes et interprétations

	Description et conclusion
Amendement à la norme IFRS 16	Passifs de location dans le cadre d'une transaction de vente et de « lease-back ». Cet amendement est applicable à partir du 1er janvier 2024. Le Groupe conclut qu'il n'y a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.
Amendements à la norme IAS 7 et à la norme IFRS 7	Informations relatives aux accords de financement des fournisseurs (tels que les accords d'affacturage inversés). Cet amendement est applicable à partir du 1er janvier 2024. Le Groupe n'a pas de contrat de financement de fournisseur et n'est donc pas concerné. Pas d'impact dans les états financiers consolidés.
Amendements à la norme IAS 1	Classification des passifs comme courants ou non courants (publié le 23 janvier 2020 et report de la date d'entrée en vigueur publié en juillet 2020) et classification des passifs non courants assortis de clauses restrictives (publié le 31 octobre 2022). Cet amendement est applicable à partir du 1er janvier 2024. Le Groupe conclut qu'il n'y a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.
Amendement à la norme IAS 12	Réforme fiscale internationale ("pilier II"). Le Groupe applique l'exception obligatoire à la comptabilisation et à la publication d'informations sur les actifs et passifs d'impôts différés liés aux impôts sur le revenu de Pilier II. En outre, le Groupe a revu sa structure d'entreprise à la lumière de l'introduction des règles de Pilier II. Le taux d'imposition effectif du Groupe est supérieur à 15 % dans toutes les juridictions. Par conséquent, les états financiers consolidés n'incluent pas les informations supplémentaires requises par la norme IAS 12.

(ii) Normes et interprétations publiées pour l'exercice commençant le ou après le 1er janvier 2025 et non appliquées dans les états financiers consolidés du Groupe le ou après le 1er janvier 2024 (parce que l'analyse est en cours ou parce que l'analyse conclut déjà à la non-application par le Groupe) :

Nouvelles normes et interprétations

	Description et conclusion
Amendement de la norme IAS 21	Effet de variation des cours des monnaies étrangères. Cet amendement n'a pas encore été adopté par l'Union européenne. Le Groupe ne prévoit pas d'impact sur ses états financiers consolidés.

1.3.3 Estimations et jugements comptables

La préparation des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle formule des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif dans l'état du bilan consolidé, les montants des produits et des charges dans le compte de résultat consolidé et les informations fournies dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Les révisions des estimations comptables sont reflétées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et dans toutes les périodes ultérieures pertinentes.

Le Groupe émet des hypothèses sur lesquelles il fonde ses estimations régulières pour ses différentes activités. Ces estimations, basées sur l'expérience passée, intègrent des facteurs inhérents à l'environnement économique prévalant à la date de clôture du bilan, ainsi que les informations disponibles à cette date. Ces tendances et évolutions économiques sont analysées pays par pays.

En fonction de l'évolution des hypothèses ou de conditions différentes de celles prévues, les montants figurant dans les futurs états financiers consolidés pourraient différer des estimations actuelles. Les résultats futurs pourraient également différer de ces estimations.

Les estimations et les jugements portent sur

- L'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs lors du processus d'allocation des investissements dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (voir note 2.2.1)
- Le montant des actifs d'impôts différés qui peuvent être comptabilisés au bilan consolidé (voir note 3.7) ;
- Une estimation des flux de trésorerie futurs dans le cadre des tests de dépréciation du goodwill et des autres actifs non courants (voir notes 5.1 et 5.2) ;
- La détermination de la durée des contrats de location pour certains contrats de location dans lesquels le Groupe est preneur, y compris si la Société est raisonnablement certaine d'exercer les options du preneur et la détermination du taux d'emprunt marginal utilisé pour évaluer les passifs de location (voir note 5.4) ;
- La méthodologie de dépréciation des créances comptabilisées au bilan consolidé (voir note 6.2) ;
- La valeur des instruments financiers dérivés comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé du Groupe (voir note 8.5) ;
- L'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages au personnel (voir note 9.2) ;
- Les provisions pour litiges et l'évaluation des passifs éventuels, y compris la provision pour assurance qui représente le principal montant comptabilisé pour les provisions (voir note 10).

Pour la location de véhicules, les estimations et les jugements couvrent également :

- La valeur résiduelle des véhicules "at risk" (voir note 4) ;
- La juste valeur des véhicules achetés dans le cadre de contrats comportant une clause de rachat obligatoire par les constructeurs automobiles ou les concessionnaires lorsqu'ils sont endommagés ou volés (voir note 4) ;
- L'évaluation du coût ultime des réclamations contre le Groupe pour les pertes auto-assurées, sur la base des techniques actuarielles généralement utilisées dans le secteur de l'assurance.

1.3.4 Recyclage des écarts de conversion

Les écarts de conversion comptabilisés dans les "Autres éléments du résultat global" ne seront recyclés qu'en cas de perte de contrôle de la filiale. La perte de contrôle est définie par le Groupe comme une réduction du pourcentage d'intérêt dans une filiale et non comme une réduction des montants investis.

1.3.5 Conversion des devises étrangères

(i) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère ("la devise fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle d'Europcar Mobility Group et la monnaie de présentation du Groupe.

(ii) Transactions et soldes en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture du bilan consolidé sont convertis en euros en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion résultant de la conversion des actifs et passifs monétaires sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur sont convertis en euros en utilisant le taux de change en vigueur à la date de l'estimation de la juste valeur.

(iii) États financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs des activités à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur résultant de la consolidation, sont convertis en euros en utilisant le taux de change en vigueur à chaque date du bilan, tandis que les capitaux propres sont convertis aux taux historiques. Les produits et les charges des activités à l'étranger sont convertis en euros au taux

de change moyen pondéré. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au sein des capitaux propres.

(iv) Taux de conversion

Les principaux taux de conversion utilisés pour les exercices se terminant le 31 décembre 2024 et 2023 sont les suivants :

	31 décembre		31 décembre 2023	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Livre sterling (GBP)	1,181	1,206	1,150	1,151
Dollar australien (AUD)	0,610	0,596	0,614	0,615
Dollar américain (USD)	0,924	0,963	0,925	0,905

Source : Banque de France

1.3.6 Retraitement des périodes comparatives

En application de la norme IAS 8, la société a corrigé les états financiers présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022. Ces corrections concernent principalement des positions d'impôts différés associées à des marques, des instruments financiers et des éléments comptabilisés dans le cadre d'une précédente allocation de prix d'acquisition. Cette correction a également entraîné la décomptabilisation d'actifs d'impôts différés conformément à la norme IAS 12.

Les bilans consolidés comparatifs ont été retraités avec une contrepartie dans les « Résultats accumulés non distribués » et la « Réserve de couverture » au 31 décembre 2022 et dans les « Autres éléments du résultat global » et les « Impôts » de 2023 au 31 décembre 2023.

- Diminution de la position des passifs d'impôts différés de 33,4 millions d'euros à la fin de 2022 et de 22,2 millions d'euros à la fin de 2023.
- Aucun changement de la position des actifs d'impôts différés à la fin de 2022 et 2023 suite à la compensation des impôts différés, conformément au paragraphe 74 de la norme IAS 12.

Le résultat global comparatif au 31 décembre 2023 a été réduit de 11,2 millions d'euros en relation avec ce retraitement, en augmentant la charge d'impôt de 0,1 million d'euros et en réduisant la variation des impôts différés dans les autres éléments du résultat global de 11,1 millions d'euros. Les tableaux suivants résument les effets du retraitement sur les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	2023 comme publié précédemment	Impact du retraitement	2023 retraité
Produits des activités ordinaires	3 098 111	-	3 098 111
Coûts de détention de la flotte	(891 981)	-	(891 981)
Coûts opérationnels de la flotte	(980 734)	-	(980 734)
Charges de personnel	(504 528)	-	(504 528)
Frais généraux du siège et du réseau	(252 489)	-	(252 489)
Charges d'amortissement et de dépréciation hors flotte	(172 592)	-	(172 592)
Autres produits et charges	6 525	-	6 525
Résultat opérationnel courant	302 311	-	302 311
Autres produits et charges opérationnels	(97 744)	-	(97 744)
Dépréciation des actifs non-courants	(40 994)	-	(40 994)
Résultat opérationnel	163 573	-	163 573
Résultat financier net relatives à la flotte	(116 058)	-	(116 058)
Charges financières nettes relatives aux autres emprunts	(51 322)	-	(51 322)
Charges financières nettes autres que les intérêts	(59 771)	-	(59 771)
Résultat financier	(227 151)	-	(227 151)
Résultat avant impôts	(63 578)	-	(63 578)
Impôt sur le résultat	(75 480)	(100)	(75 580)
Résultat net	(139 058)	(100)	(139 158)
Part attribuable aux :			
Actionnaires de la société mère	(139 120)	(100)	(139 220)
Participations ne donnant pas le contrôle	63	-	63

Autres éléments du résultat global consolidé

	2023 comme publié précédemment			Impact du retraitement			2023 retraité		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Résultat net de l'exercice	(63 578)	(75 480)	(139 058)	-	(100)	(100)	(63 578)	(75 580)	(139 158)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	(8 164)	2 233	(5 932)	-	-	-	(8 164)	2 233	(5 932)
Gains/(pertes) actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies	(8 164)	2 233	(5 932)	-	-	-	(8 164)	2 233	(5 932)
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat	(50 100)	24 477	(25 623)	-	(11 119)	(11 119)	(50 100)	13 358	(36 742)
Écarts de conversion	(3 531)	-	(3 531)	-	-	-	(3 531)	-	(3 531)
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	(46 569)	24 477	(22 092)	-	(11 119)	(11 119)	(46 569)	13 358	(33 211)
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice	(58 264)	26 709	(31 555)	-	(11 119)	(11 119)	(58 264)	15 591	(42 674)
Résultat global de l'exercice	(121 842)	(48 771)	(170 613)	-	(11 219)	(11 219)	(121 842)	(59 989)	(181 832)
Part attribuable aux :									
Actionnaires de la société mère			(170 676)			(11 219)			(181 895)
Participations ne donnant pas le contrôle			63			-			63

Bilan consolidé

	2023 comme publié précédemment	Impact du retraitement	2023 retraité
<i>(en milliers d'euros)</i>			
ACTIF			
Goodwill	1 035 220	-	1 035 220
Immobilisations incorporelles	961 569	-	961 569
Immobilisations corporelles	361 211	-	361 211
Instruments financiers dérivés	51 650	-	51 650
Autres actifs financiers non courants	62 990	-	62 990
Actifs liés aux avantages au personnel	11 765	-	11 765
Actifs d'impôts différés	50 864	-	50 864
Total des actifs non courants	2 535 270	-	2 535 270
Stocks	34 055	-	34 055
Flotte inscrite au bilan	3 645 839	-	3 645 839
Créances et assimilées liées à la flotte de véhicules	714 030	-	714 030
Clients et autres débiteurs	476 853	-	476 853
Actifs financiers courants	26 779	-	26 779
Instruments financiers courants	6 950	-	6 950
Actifs d'impôt exigibles	24 542	-	24 542
Trésorerie soumise à restrictions	131 052	-	131 052
Trésorerie et équivalents de trésorerie	314 564	-	314 564
Total des actifs courants	5 374 665	-	5 374 665
Total des actifs	7 909 935	-	7 909 935

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023 comme publié précédemment	Impact du retraitement	2023 retraité
Capitaux propres			
Capital social	50 156	-	50 156
Primes d'émission	2 035 212	-	2 035 212
Réserves	(103,433)	(15,819)	(119,252)
Résultats accumulés non distribués	(379,187)	38,002	(341,185)
Capitaux propres – Part du Groupe	1 602 745	22 183	1 624 928
Participations ne donnant pas le contrôle	6 634	-	6 634
Total des capitaux propres	1 609 377	22 183	1 631 560
PASSIF			
Passifs financiers non courants et dettes de loyers	1 623 096	-	1 623 096
Provisions pour avantages au personnel	112 583	-	112 583
Autres provisions non courantes	5 414	-	5 414
Passif d'impôts différés	145 058	(22 183)	122 875
Autres passifs non courants	12 105	-	12 105
Total des passifs non courants	1 898 256	(22 183)	1 876 073
Passifs financiers courants et dettes de loyers	2 697 739	-	2 697 739
Provisions pour avantages au personnel	4 111	-	4 111
Autres provisions courantes	289 539	-	289 539
Dettes d'impôts exigibles	32 273	-	32 273
Dettes et assimilées liées à la flotte de véhicules	746 332	-	746 332
Fournisseurs et autres dettes	632 307	-	632 307
Total des passifs courants	4 402 302	-	4 402 302
Total du passif	6 300 558	(22 183)	6 278 375
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	7 909 935	-	7 909 935

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Part attribuable au Groupe						Capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital social	Prime d'émission	Réserve de couverture	Réserve de conversion	Actions propres	Bénéfices non distribués			
Solde au 1er janvier 2023 tel que publié précédemment	50 156	2 032 836	61 071	(65 584)	(73 297)	(232 362)	1 772 818	858	1 773 675
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	(139 120)	(139 120)	63	(139 058)
Autres éléments du résultat global	-	-	(22 092)	(3 531)	-	(5 932)	(31 555)	-	(31 555)
Variation du périmètre	-	-	-	-	-	-	-	5 713	5 713
Autres mouvements	-	2 376	-	-	-	(1 774)	602	-	602
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2023 TEL QUE PUBLIE PRECEDEMENT	50 156	2 035 212	38 979	(69 115)	(73 297)	(379 187)	1 602 745	6 635	1 609 377
Impact à l'ouverture du retraitement	-	-	(4 700)	-	-	38 102	33 402	-	33 402
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	(100)	(100)	-	(100)
Autres éléments du résultat global	-	-	(11 119)	-	-	-	(11 119)	-	(11 119)
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impact à la clôture du retraitement	-	-	(15 819)	-	-	38 002	22 183	-	22 183
Solde au 1er janvier 2023 retraité	50 156	2 032 836	56 371	(65 584)	(73 297)	(194 260)	1 806 220	858	1 807 078
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	(139 220)	(139 220)	63	(139 158)
Autres éléments du résultat global	-	-	(33 211)	(3 531)	-	(5 932)	(42 674)	-	(42 674)
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-	5 713	5 713
Autres mouvements	-	2 376	-	-	-	(1 774)	602	-	602
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2023 RETRAITE	50 156	2 035 212	23 160	(69 115)	(73 297)	(341 185)	1 624 928	6 635	1 631 560

Le retraitement des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 n'a pas d'effet sur le tableau des flux de trésorerie consolidés précédemment publié.

Note 2 Périmètre et méthodes de consolidation

2.1 Méthodes de consolidation

Filiales

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la société mère EMG SA et ceux de ses filiales pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) contrôlées directement ou indirectement par EMG SA. Le contrôle existe lorsque Europcar Mobility Group a le pouvoir sur les activités clés, est exposé à des rendements variables et a la capacité d'influer sur les rendements de l'entité. Lors de l'évaluation du contrôle, il est tenu compte de l'existence de droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, lorsqu'ils sont substantiels. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Elles ne sont plus consolidées lorsque les conditions susmentionnées n'existent plus. La méthode de l'intégration globale est appliquée aux filiales contrôlées. Les filiales non significatives, tant individuellement que collectivement, ne sont pas consolidées (voir note 12).

Transactions avec des intérêts minoritaires

Les transactions avec des intérêts minoritaires sont traitées par le Groupe comme des transactions entre actionnaires. Dans le cas d'une acquisition supplémentaire d'actions dans une filiale déjà contrôlée, la différence entre le prix payé et les actions correspondantes acquises de la valeur comptable de l'actif net de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. Lorsque le Groupe cesse d'exercer le contrôle, tout intérêt résiduel dans l'entité est réévalué à la juste valeur et les variations de la valeur comptable sont comptabilisées en résultat.

Entités ad hoc

Les entités ad hoc - telles que Securitifleet, Euroguard (l'entité ad hoc d'assurance et de réassurance Protected Cell Company), FCT Sinople et EC Finance PLC - sont consolidées lorsque la nature de la relation entre le Groupe et l'entité ad hoc indique que cette dernière est, en substance, contrôlée par le Groupe. Les entités ad hoc sont des entités créées dans un but limité et bien défini.

Autres méthodes de consolidation

Le Groupe ne détient pas partenariats tels que décrits par IFRS 11, ni au 31 décembre 2024, ni au 31 décembre 2023.

2.2 Variations de périmètre

Les principaux changements intervenus en 2024 dans le périmètre de consolidation (voir note 12) sont les suivants :

2.2.1 Acquisition d'Euromobil

Le 30 octobre 2023, Europcar Mobility Group a acquis 51 % des parts d'Euromobil GmbH (voir note 1.2.3).

Euromobil est consolidé dans les comptes du Groupe à partir du 1er novembre 2023. Par conséquent, Euromobil ne contribue que pour deux mois au compte de résultat consolidé comparatif du Groupe.

Le chiffre d'affaires et le résultat net d'Euromobil en 2023 s'élèvent respectivement à 26,9 millions d'euros et 0,1 million d'euros.

Le chiffre d'affaires et le résultat net du Groupe dans le compte de résultat consolidé comparatif auraient été respectivement de 3 265 millions d'euros et de (122,1) millions d'euros si Euromobil avait été consolidé à partir du 1er janvier 2023.

2.2.2 Autres changements en 2024

Certains processus de liquidation et de fusion ont été finalisés en 2024 sans impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Note 3 Principaux éléments du compte de résultat

a) Les produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés nets des rabais et remises et hors ventes intra-groupe, taxe sur la valeur ajoutée et taxe sur le chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires se répartit en trois grandes catégories : le chiffre d'affaires à la location, le chiffre d'affaires liés aux franchisés et les autres chiffres d'affaires.

- **Chiffre d'affaires à la location**

Le chiffre d'affaires à la location comprend les flux de chiffre d'affaires comptabilisés en relation avec l'activité de location qui couvre :

- La durée et le kilométrage de la location de véhicules ;
- Les frais supplémentaires (y compris les frais d'excédent de kilométrage, les frais de dépôt, les frais de non-présentation et d'annulation, les frais d'aéroport, les frais de sur-classement, les frais d'équipement, les frais en cas de conducteur supplémentaire, les frais de retard, les frais d'assurance, les frais d'assurance accident personnelle, etc.)
- Moins les remises et les rabais, notamment liés au volume.

Le chiffre d'affaires à la location est comptabilisé lorsqu'il existe un contrat assorti de droits et d'obligations exécutoires et que le contrôle des biens a été transféré au client ou que le service a été rendu. Les revenus locatifs sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Il s'agit du montant à recevoir pour les biens et services fournis dans le cadre des activités opérationnelles ordinaires. Les produits des services sont comptabilisés de manière linéaire sur la période de service

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat au prorata de la période de location des véhicules, conformément aux termes du contrat de location. Le degré d'avancement est évalué sur la base des services effectivement fournis (nombre de jours de location au cours de l'année).

Lorsque le chiffre d'affaires à la location de véhicules sont générés par des intermédiaires (tels que les agences de voyage), ils sont comptabilisés bruts dans le compte de résultat lorsqu'Europcar :

- A la capacité de déterminer le prix ;
- Effectue une partie du service ; et
- Sélectionne, à sa discrétion, les intermédiaires.

Les commissions sont comptabilisées sous la rubrique "Frais d'exploitation de la flotte" dans le compte de résultat (voir note 4.3).

Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il existe une incertitude significative quant au recouvrement de la contrepartie due.

Les programmes de fidélisation au sens de la norme IFRS 15 sont négligeables et ne sont donc pas comptabilisés par le Groupe.

- **Chiffre d'affaires liés aux franchisés**

Le chiffre d'affaires liés aux franchisés comprend les redevances perçues par Europcar et plusieurs autres redevances telles que les droits d'entrée, les droits de réservation, les droits de recouvrement, les droits informatiques, etc. Les produits des franchises sont facturés de manière linéaire sur la période de service.

- **Autres revenus**

Les autres revenus se composent principalement du chiffre d'affaires du carburant et du chiffres d'affaires liés aux services mobilité. Le chiffre d'affaires des services mobilité est facturé de manière linéaire sur la période de service.

b) **Autres produits et charges opérationnels**

Les autres produits et charges opérationnels comprennent :

- Les coûts de réorganisation et de restructuration comprennent les dépenses encourues dans le cadre d'activités de restructuration visant à adapter l'organisation locale ou celle du Groupe à l'évolution des conditions économiques. Ces dépenses comprennent les coûts liés à la réduction des effectifs, les coûts de résiliation anticipée des baux dans le cadre de ces restructurations, les coûts liés aux pénalités dues à la restructuration, les coûts liés à la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles et les coûts de transfert, etc.
- Les honoraires professionnels, y compris les frais juridiques et de conseil externe encourus dans des contextes spécifiques et pour des décisions stratégiques (par exemple : transformation du Groupe, etc.).
- Les provisions pour litiges et les reprises lorsque les provisions sont liées à des litiges contestés et qui ne sont pas directement liés à l'activité de l'entreprise.
- Les frais de fusion et d'intégration, y compris les dépenses liées aux nouvelles entités ou activités acquises, ou liées à tout autre changement dans la structure juridique du Groupe (croissance externe, vente d'entités, etc.).
- D'autres éléments qui ne seraient pas décrits ci-dessus mais qui resteraient inhabituels et ne seraient pas déterminés par l'entreprise (par exemple : changement de propriétaire, etc.).

Ces éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents sont présentés séparément dans la note 3.5 afin de faciliter la compréhension de la performance du Groupe.

c) **Résultat financier**

Le résultat financier comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les coûts de financement, les gains et pertes de change, les gains et pertes sur les instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés dans le compte de résultat et les parties inefficaces du gain ou de la perte sur les instruments de couverture des flux de trésorerie, l'amortissement des frais d'émission d'emprunt, les commissions de non-utilisation, ainsi que les éléments financiers des coûts de pension (effet d'actualisation et rendement escompté des actifs du régime). Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat au fur et à mesure qu'ils se produisent, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante des charges d'intérêt des paiements de location-financement est comptabilisée dans le compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

d) Impôts

L'impôt sur le résultat de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

L'impôt courant est l'impôt à payer sur le résultat de l'exercice, estimé sur la base des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture du bilan consolidé, ainsi que tout ajustement de l'impôt à payer au titre des exercices antérieurs.

Le montant de l'impôt différé est basé sur la manière attendue de réaliser ou de régler la valeur comptable des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif d'impôts différés n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable qu'il sera récupéré sur des bénéfices imposables futurs. Les aspects pris en compte pour évaluer cette probabilité sont les suivants :

- L'existence de différences temporaires qui donneront lieu à une imposition dans le futur ;
- Les perspectives de bénéfices imposables.

Les actifs d'impôts différés, reportés inclus, sont comptabilisés dans la limite des passifs d'impôts différés et sur la base des perspectives de recouvrement établies sur la base des plans d'affaires. Pour chaque groupe fiscal, la comptabilisation des actifs d'impôts différés est déterminée sur la base des prévisions de résultats de manière cohérente avec les hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des actifs non courants. Le Groupe a également pris en compte les conséquences fiscales des opportunités stratégiques pendant la durée de vie des pertes fiscales reportées et la situation spécifique de chaque Groupe fiscal. Pour la comptabilisation de ses actifs d'impôts différés, le Groupe se base sur un horizon de cinq ans pour la projection des bénéfices imposables futurs dans les juridictions concernées. Toutes les pertes fiscales peuvent être reportées sans limitation de durée. Toutefois, dans la plupart des juridictions, la possibilité d'imputer les pertes sur les bénéfices imposables d'une année donnée est limitée à un certain pourcentage prévu par les autorités fiscales locales, qui fait l'objet d'une révision annuelle.

e) Indicateurs utilisés par le Groupe et non définis par les normes IFRS

Le Corporate EBITDA ajusté : il s'agit du résultat d'exploitation courant après déduction des charges d'intérêt liées à la dette utilisée pour financer la flotte et avant l'amortissement non lié à la flotte. Un rapprochement avec le "résultat d'exploitation courant" du compte de résultat consolidé est présenté dans la note 5.1.2.

Dette nette : se réfère aux dettes financières (y compris les contrats de location) après déduction de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, de la trésorerie soumise à restrictions et des investissements à court terme. La dette nette est réconciliée avec les passifs financiers dans la note 8.3.1.

3.1 Produits des activités ordinaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Chiffre d'affaires à la location	3 260 315	2 970 103
Chiffre d'affaires lié aux franchisés	71 126	61 395
Autres revenus	75 472	66 613
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	3 406 913	3 098 111

3.2 Frais généraux du siège et du réseau

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Frais généraux du réseau	(54 753)	(63 737)
Frais généraux du siège	(212 175)	(188 752)
<i>Dont :</i>		
<i>Administration sous-traitance et autres frais généraux</i>	<i>(99 230)</i>	<i>(91 238)</i>
<i>Ventes et marketing</i>	<i>(28 733)</i>	<i>(21 681)</i>
<i>Services informatiques maintenance et honoraires</i>	<i>(84 212)</i>	<i>(75 834)</i>
TOTAL DES FRAIS GENERAUX DU SIEGE ET DU RESEAU	(266 928)	(252 489)

3.3 Charges d'amortissement et de dépréciation hors flotte

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(63 826)	(51 149)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(126 455)	(121 444)
TOTAL DES CHARGES D'AMORTISSEMENT ET DE DEPRECIATION HORS FLOTTE	(190 281)	(172 592)

3.4 Autres produits et charges courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Reprises de dettes fournisseurs prescrites	10 803	1 013
Accords de prestations de services	2 254	-
Reprise de provisions excédentaires	3 124	8 000
Gains et pertes de change relatifs aux activités courantes	222	230
Autres éléments, net	5 339	(2 718)
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES COURANTS	21 742	6 525

3.5 Autres produits et charges opérationnels et dépréciation des actifs non-courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Charges de réorganisation et de transformation ⁽¹⁾	(40 227)	(59 807)
Honoraires juridiques, professionnels et de conseil ⁽²⁾	(7 859)	(21 242)
Litiges ⁽³⁾	(1 994)	(8 009)
Coûts de fusions et acquisitions	(320)	(700)
Réévaluation des immobilisations corporelles ⁽⁴⁾	12 328	-
Autres produits et charges opérationnels	(11 003)	(7 986)
Total des autres produits et charges opérationnels	(49 075)	(97 744)
Dépréciation des actifs non-courants ⁽⁵⁾	(5 333)	(40 994)
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS ET DEPRECIATIONS DES ACTIFS NON-COURANTS	(54 408)	(138 738)

- (1) Il s'agit principalement des coûts liés à la fermeture de stations (frais de personnel inclus), des coûts de résiliation anticipée des baux dans le cadre de ces restructurations, ainsi que des frais et dépenses liés aux divers projets de transformation du Groupe. Ces montants résultent principalement des mesures de réorganisation matérielle prises en Allemagne en 2023 et au Benelux en 2024, visant entre autres à optimiser les stations, mais aussi à améliorer la structure organisationnelle et opérationnelle.
- (2) Il s'agit principalement d'honoraires de consultants externes non récurrents.
- (3) En octobre 2023, la justice italienne a rendu un jugement confirmant l'appel de Goldcar contre une amende de 3,4 millions d'euros qu'elle avait été condamnée à payer en 2019. Goldcar a obtenu le remboursement de l'amende en 2024 pour un montant de 3,4 millions d'euros.
- (4) En 2024, le montant comprend principalement des réévaluations de terrains et de bâtiments en Allemagne conformément à un accord d'achat de propriété. Les terrains et bâtiments concernés ont été évalués à 39 millions d'euros en décembre 2022 et dépréciés de 32 millions d'euros en 2023, ce qui donne une valeur nette comptable de 7 millions d'euros. Le contrat d'achat immobilier a été signé en 2024 pour un prix de vente de 19 millions d'euros, ce qui se traduit par des réévaluations de 12 millions d'euros en 2024.
- (5) En 2023, les charges concernent principalement la perte de valeur comptabilisée sur la marque Buchbinder pour 9 millions d'euros et certaines dépréciations de terrains et de bâtiments pour 32 millions d'euros. En 2024, les charges concernent principalement la perte de valeur comptabilisée sur l'UGT norvégienne (voir note 5.1).

3.6 Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Coûts financiers relatifs à la flotte	(219 524)	(170 370)
Produits financiers de couverture relatifs à la flotte	57 418	54 312
Résultat financier net relatifs à la flotte	(162 106)	(116 058)
Charges financières nettes relatives aux autres emprunts	(69 556)	(51 322)
Total des intérêts financiers nets	(231 662)	(167 080)
Charges relatives aux instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	(4 995)	(31 074)
Réévaluation du complément de prix ⁽²⁾	15 746	-
Amortissement des coûts de frais d'émission d'emprunt ⁽³⁾	(10 673)	(11 943)
Ecarts de conversion	2 624	(1 619)
Autres charges financières ⁽⁴⁾	(19 937)	(15 135)
Total des charges financières nettes autres que les intérêts	(17 235)	(59 771)
TOTAL RESULTAT FINANCIER	(248 897)	(227 151)

- (1) Comprend principalement l'impact de la juste valeur des instruments financiers du Groupe (voir note 8.4.1).
- (2) Inclut la réévaluation du complément de prix d'Euromobil au 31 décembre 2024 (voir note 1.2.3).
- (3) Les coûts de frais d'émission d'emprunt sont décrits dans la note 8.
- (4) Les autres charges financières comprennent principalement les frais d'administration, les frais de structuration et les frais de non-utilisation dans le cours normal des activités.

3.7 Impôt

Les colonnes retraitées doivent être lues conjointement avec la note 1.3.6.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Impôt courant	(12 916)	(57 494)
Impôt différé	(16 165)	(18 086)
TOTAL IMPOT	(29 081)	(75 580)

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre la charge d'impôt théorique déterminée sur la base du taux d'imposition légal auquel Europcar Mobility Group SA est soumise en France et la charge d'impôt figurant dans le compte de résultat de l'exercice :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023 retraité
Résultat avant impôts	(230 750)	(63 578)
Taux d'imposition légal	25,83%	25,83%
Impôt théorique	59 603	16 422
Incidence des différences de taux d'imposition ⁽¹⁾	7 894	19 954
Différences permanentes	(23 265)	(20 268)
Activation de pertes et de différences temporaires non reconnues dans le passé	(38 136)	32 312
Actifs d'impôts différés non comptabilisés de l'exercice en cours ⁽²⁾	(36 281)	(120 135)
Impact de la CVAE en France, de l'IRAP en Italie et la Trade tax en Allemagne	(10 131)	(5 129)
Autres éléments	11 235	1 262
IMPOT SUR LE RESULTAT	(29 081)	(75 580)
Taux d'imposition effectif	(12,60%)	(118,88%)

L'impact des différences de taux ⁽¹⁾ reflète la différence entre le taux en vigueur dans chaque pays et le taux d'imposition en France, et concerne principalement l'Allemagne et les États-Unis.

La reconnaissance nette des pertes et des différences temporaires ⁽²⁾ est principalement constituée de variations de l'impôt différé sur les déficits fiscaux reportables et les différences temporaires générées au cours des exercices précédents.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés ⁽³⁾ sont liés aux pertes fiscales reportées générées au cours de l'exercice, principalement en France et en Allemagne.

L'impôt différé brut sur les déficits fiscaux reportables reconnu sur la période s'élève à 16,1 millions d'euros au 31 décembre 2024. La plupart des impôts différés sur les déficits fiscaux reportables détenues par le Groupe et non encore comptabilisées proviennent de France et d'Espagne et s'élèvent respectivement à 176,7 millions d'euros et 10,1 millions d'euros.

Actifs et passifs d'impôts différés par nature :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023	Impact du retraitement	Au 31 décembre 2023 retraité	Au 31 décembre 2024
Goodwill	(8 735)	-	(8 735)	(3 788)
Immobilisations incorporelles	(222 465)	46 671	(175 794)	(197 459)
Immobilisations corporelles	(109 225)	-	(109 225)	(94 201)
Avantages au personnel	(5 769)	-	(5 769)	(2 482)
Amortissements et dépréciations	70 908	-	70 908	75 120
Instruments financiers	2 465	(15 819)	(13 354)	(4 478)
Autres différences temporaires	20 858	(4 891)	15 967	35 016
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables	157 768	(3 778)	153 990	103 629
TOTAL IMPOTS DIFFERES NETS	(94 194)	22 183	(72 011)	(88 643)

La plupart des actifs et passifs d'impôts différés proviennent de :

- Les actifs historiques identifiés lors de l'ancienne allocation du prix d'acquisition, tels que les marques et les relations clients (voir note 5.2) ;
- Les avantages au personnel (voir note 9.2) ;
- Les instruments financiers (voir note 8.4.1) ;
- Les déficits fiscaux reportables.

Les impôts différés sont compensés lorsqu'elles relèvent de la même autorité fiscale, conformément à la norme IAS 12.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Actifs d'impôts différés	50 025	50 864
Passifs d'impôts différés	(138 668)	(122 875)
TOTAL IMPOTS DIFFERES NETS	(88 643)	(72 011)

Dans le cadre de l'application de l'amendement à la norme IAS 12 (voir note 1.3), le Groupe a comptabilisé pour la première fois des impôts différés sur les droits d'utilisation et les passifs de location en 2023. L'impact net de l'impôt différé sur le bilan et le compte de résultat consolidé est négligeable. Les actifs et passifs d'impôts différés liés à la norme IFRS 16 s'élèvent respectivement à 151 millions d'euros et (153) millions d'euros, avant compensation, au 31 décembre 2024. Les actifs et passifs d'impôts différés liés à la norme IFRS 16 s'élèvent respectivement à 149 millions d'euros et (148) millions d'euros, avant compensation, au 31 décembre 2023.

Note 4 La flotte de véhicules

a) La flotte inscrite au bilan

Le Groupe exploite une flotte importante qui est soit acquise (avec ou sans clause de rachat obligatoire), soit détenue dans le cadre de contrats de location conclus avec des constructeurs automobiles, des concessionnaires ou des institutions financières. Les différents traitements comptables sont détaillés ci-dessous. Toutefois, quel que soit le traitement comptable appliqué et en raison de sa courte durée de détention, la flotte est comptabilisée comme un actif courant compte tenu du cycle d'exploitation du Groupe sous la rubrique "Flotte inscrite au bilan"

(i) Véhicules acquis avec une clause de rachat obligatoire auprès du fabricant ou du concessionnaire (véhicules dits "buy-back")

L'une des spécificités de l'industrie automobile est l'achat ou la vente de véhicules dans le cadre de contrats comportant une clause de rachat obligatoire par le constructeur ou le concessionnaire à l'issue d'une période prédéterminée.

Le coût d'acquisition des véhicules (net de rabais de volume) comptabilisé comme "accords de rachat" dans la note 4.1 est composé de deux éléments :

- La "Créance sur contrats avec clause obligatoire de rachat du véhicule", qui représente le prix de rachat contractuel (engagement du constructeur automobile ou du concessionnaire) ; ces prix de rachat sont déterminés (sous réserve d'ajustements en fonction de l'état des véhicules, de leur kilométrage et des périodes de détention) en fonction (i) d'un pourcentage prédéfini du prix initial du véhicule et du mois de rachat du véhicule ou (ii) du prix d'acquisition diminué d'un montant de dépréciation économique prédéfini. Cette créance est comptabilisée à la date d'acquisition et dépréciée en cas de vol du véhicule, ou en cas de véhicule gravement endommagé, dans ce dernier cas sur la base d'évaluations par des tiers. Les dépréciations suivent les principes de l'IFRS 9 ;
- L'"Amortissement différée du véhicule" qui représente la différence entre le coût d'acquisition du véhicule et le prix de rachat contractuel. Cet actif est évalué comme un droit d'utilisation et est amorti dans le compte de résultat de manière linéaire sur la période la période de détention du véhicule telle que définie par le contrat.

Les créances et les dettes relatives aux véhicules "buy-back" sont comptabilisées à la date d'acquisition.

Cette méthode de comptabilisation est conforme et symétrique à la comptabilisation des constructeurs automobiles qui considèrent qu'il n'y a pas de transfert d'actifs, qu'ils conservent le risque de valeur résiduelle de l'actif et que ce risque est significatif.

Il n'y a pas de dette de location car les véhicules sont entièrement prépayés.

(ii) Flotte détenue en vertu de contrats de location conclus avec des constructeurs automobiles, des concessionnaires automobiles ou des institutions financières

La flotte exploitée peut être financée par des contrats de location conclus avec des institutions financières ou les divisions de financement des constructeurs automobiles. Ces contrats de location entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 16. Ainsi, les contrats de location sont comptabilisés au bilan comme un droit d'utilisation de l'actif loué et un passif financier pour les paiements de location et les autres paiements à effectuer pendant la durée du contrat de location, utilisés pour évaluer le passif de location.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont initialement évalués au montant du passif du contrat de location, ajusté pour tenir compte des paiements effectués au début du contrat de location, des coûts directs initiaux et de toute incitation reçue au titre du contrat de location. L'actif lié au droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du contrat de location.

La dette locative est initialement évaluée au montant des paiements futurs, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas facilement déterminable, au taux d'emprunt marginal du preneur. L'évaluation du passif locatif comprend les paiements fixes diminués des incitations à la location à recevoir, les paiements variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, les montants que l'on s'attend à payer en vertu d'une garantie de valeur résiduelle, le prix d'exercice d'une option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, les paiements de loyers pour les périodes de prolongation, si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer l'option de prolongation ou si le bailleur a droit à l'option de prolongation, ainsi que l'indemnité convenue pour la résiliation d'un contrat de location, sauf si le Groupe est raisonnablement certain que le contrat de location ne

sera pas résilié de manière anticipée. Lorsque le passif du contrat de location est réévalué, un ajustement correspondant est apporté à l'actif du droit d'utilisation.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont présentés selon leur nature (flotte ou non) respectivement dans les rubriques "Flotte enregistrée au bilan" et "Immobilisations corporelles" (voir note 5.3) dans le bilan consolidé.

Les dettes de location sont présentées dans les dettes financières du bilan consolidé et dans les différentes sections de la note 8.

Le Groupe examine la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les droits d'utilisation, à chaque date du bilan, afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation de ces actifs. Si de tels indices sont identifiés, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur d'une éventuelle perte de valeur.

Les charges d'intérêt sur la dette financière et les charges d'amortissement du droit d'utilisation sont comptabilisées séparément dans le compte de résultat :

- Le droit d'utilisation est amorti de manière linéaire sur la durée du contrat de location et comptabilisé dans le compte de résultat sous la rubrique "coûts de détention de la flotte" ;
- La dette financière est amortie sur la durée du contrat de location dans le résultat financier en fonction de son taux d'emprunt marginal.

Le Groupe n'a pas choisi d'utiliser l'exemption pour les contrats de location à court terme (moins de 12 mois) pour cette catégorie d'actifs de droit d'utilisation.

(iii) Véhicules acquis sans clause de rachat auprès du fabricant ou du concessionnaire (véhicules "at risk")

Les véhicules "at risk" sont des véhicules acquis sans clause de rachat auprès du constructeur ou du concessionnaire automobile, et pour lesquels le risque de valeur résiduelle est donc supporté par le Groupe. Ces véhicules entrent dans le champ d'application de la norme IAS 16. Les véhicules sont initialement évalués à leur coût, y compris les droits d'importation, les taxes d'achat non remboursables et tous les coûts directement attribuables à l'acheminement du véhicule jusqu'au lieu de location et à sa mise en état pour la location. Lors de leur acquisition, les véhicules "at risk" sont amortis de manière linéaire sur la période de détention prévue et sur leur valeur résiduelle projetée. La valeur résiduelle des véhicules est régulièrement revue pendant la période de détention en fonction des conditions du marché de l'occasion (amélioration ou détérioration) et ajustée si nécessaire, notamment en cas de dépréciation.

b) Coûts de détention de la flotte

Les coûts de détention de la flotte décrits dans la note 4.2 comprennent :

- Les coûts de dépréciation de la flotte, parmi lesquels les véhicules "at risk", les véhicules rachetés et les droits d'utilisation de la flotte ;
- Les coûts d'acquisition de la flotte, notamment les taxes et les accessoires liés à la flotte ; et
- Les autres coûts de détention de la flotte, dont les coûts liés à la mise au rebut du véhicule, la valeur nette comptable des véhicules vendus et les produits de cession correspondants.

c) Coûts opérationnels de la flotte

Les coûts opérationnels de la flotte décrits dans la note 4.3 sont des coûts encourus pendant le cycle d'exploitation de la flotte :

- Les coûts opérationnels de la flotte comprennent principalement les coûts d'assurance, de remise en état, de réparation et d'entretien, les coûts encourus pour les véhicules endommagés ou volés, ainsi que les coûts de remise en état des véhicules avant leur revente aux constructeurs automobiles et aux concessionnaires ;
- Les commissions et frais sur les activités ordinaires comprennent les commissions des agents et des agences de voyage et les redevances aéroportuaires et ferroviaires ; et
- Les coûts liés à la location comprennent les coûts de transport des véhicules pendant la période de détention, les coûts de lavage des véhicules et les coûts de carburant.

d) Les créances et dettes assimilées liées à la flotte

Les créances relatives à la flotte comprennent les créances dues par les constructeurs automobiles ou les concessionnaires qui rachètent les véhicules une fois qu'ils ont été retournés au constructeur à la fin de la période de détention (contrats avec clause de rachat obligatoire). Les créances liées à la flotte sont comptabilisées à leur juste valeur - qui correspond à leur valeur nominale - et sont ensuite comptabilisées au coût amorti. Ces créances ont une échéance inférieure à un an. Les créances relatives à la flotte comprennent le montant total des créances de TVA, étant donné qu'elles concernent principalement la flotte.

Les dettes liées à la flotte représentent les montants dus aux constructeurs automobiles ou aux concessionnaires. Ces dettes, qui sont comptabilisées à leur juste valeur, sont exigibles à moins d'un an. Les dettes de la flotte comprennent le montant total des dettes de TVA, étant donné qu'elles concernent principalement la flotte.

4.1 La flotte inscrite au bilan

La flotte inscrite au bilan se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Droits d'utilisation relatifs à la flotte	766 065	498 388
Flotte « Buy-back » ⁽¹⁾	1 064 033	965 274
Total de la flotte « buy-back » et droit d'utilisation des véhicules loués	1 830 098	1 463 662
Flotte « At risk »	1 934 223	2 182 177
TOTAL DE LA FLOTTE INSCRITE AU BILAN	3 764 321	3 645 839

(1) La valeur nette comptable comprend la "Créance sur les contrats avec clause de rachat des véhicules" et l' "Amortissement différée des véhicules".

La flotte est présentée nette de dépréciation ou de perte de valeur pour 12,4 millions d'euros (contre 11,3 millions d'euros en 2023) au titre des véhicules volés ou endommagés. La tendance à la baisse de la contribution des véhicules "at risk" dans la composition de la flotte expose moins le Groupe à un risque de prix résiduel en cas de baisse des valeurs de revente sur le marché. La flotte inscrite au bilan évolue comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Valeurs brutes		
Solde au début de la période	4 500 551	3 676 308
Variation du périmètre de consolidation	-	84 501
Acquisitions	3 349 504	2 819 049
Cessions	(3 195 666)	(2 092 231)
Transferts et divers	(833)	30 908
Effet des fluctuations des taux de change	60 855	(17 984)
Solde à la fin de la période	4 714 411	4 500 551
Amortissements et provisions		
Solde au début de la période	(854 712)	(655 050)
Amortissements	(1 046 436)	(787 725)
Provisions	(57 893)	(55 503)
Cessions	1 021 478	682 391
Transferts et divers	(1 354)	(40 807)
Effet des fluctuations des taux de change	(11 174)	1 983
Solde à la fin de la période	(950 090)	(854 712)
Valeurs nettes comptables		
Au début de la période	3 645 839	3 021 257
A LA FIN DE LA PERIODE	3 764 321	3 645 839

4.2 Coûts de détention de la flotte

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Coûts d'amortissement de la flotte	(1 046 436)	(787 725)
Frais d'acquisition de la flotte	(151 967)	(107 088)
Autres coûts de détention de la flotte	6 019	2 831
TOTAL DES COÛTS DE DETENTION DE LA FLOTTE	(1 192 384)	(891 981)

4.3 Coûts opérationnels de la flotte

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Coûts opérationnels de la flotte	(412 610)	(330 437)
Commissions et honoraires sur activités ordinaires	(471 273)	(403 436)
<i>Dont : provision pour créances douteuses et créances irrécouvrables</i>	<i>(36 563)</i>	<i>(27 562)</i>
Coûts liés à la location	(280 191)	(246 861)
TOTAL DES COÛTS OPERATIONNELS DE LA FLOTTE	(1 164 074)	(980 734)

4.4 Créances et dettes assimilées relatives à la flotte

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Créances liées à la flotte	424 322	591 408
Créances de TVA ⁽¹⁾	120 616	122 621
TOTAL DES CREANCES ET ASSIMILEES LIEES A LA FLOTTE DE VEHICULES	544 938	714 030

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Dettes liées à la flotte	376 307	683 588
Dettes de TVA ⁽¹⁾	48 973	62 744
TOTAL DES DETTES ET ASSIMILEES LIEES A LA FLOTTE DE VEHICULES	425 280	746 332

(1) Les créances et dettes de TVA concernent principalement les acquisitions et cessions de véhicules.

La variation du besoin en fonds de roulements lié à la flotte de véhicule est détaillée ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Créances liées à la cession de la flotte	(169 382)	102 965
Créances de TVA	(2 636)	303
Dettes liées à l'acquisition de la flotte	308 045	(225 792)
Dettes de TVA	14 530	(9 724)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A LA FLOTTE DE VEHICULES	150 557	(132 248)

Note 5 Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles

a) Goodwill

Regroupement d'entreprises

Le Groupe comptabilise l'acquisition de filiales selon la méthode de l'acquisition. À la date d'acquisition, Europcar Mobility Group transfère la contrepartie au vendeur, acquiert les actifs et assume les passifs de l'entité acquise. La contrepartie transférée, les actifs acquis et les passifs assumés (y compris la contrepartie éventuelle) sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Pour chaque acquisition, le Groupe comptabilise toute participation ne donnant pas le contrôle dans une entité acquise soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net de l'entité acquise. Cette option reste ouverte pour chaque regroupement d'entreprises.

A la date d'acquisition, est comptabilisée comme goodwill la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, y compris la contrepartie éventuelle, plus le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, le cas échéant, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, telle que réévaluée par le biais du compte de résultat ;
- Et le montant net des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition et évalués à leur juste valeur ;

Si la différence résultant du calcul ci-dessus est négative, elle est comptabilisée directement dans le compte de résultat.

Les méthodes comptables des filiales sont modifiées, le cas échéant, pour se conformer aux méthodes comptables adoptées par le Groupe.

Unités génératrices de trésorerie

Le goodwill comptabilisé en monnaie locale, qui n'est pas amorti, est soumis à un test de dépréciation chaque année ou plus fréquemment lorsqu'un événement déclencheur (indicateur de perte de valeur) se produit. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill est attribué aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises à l'origine du goodwill

Une unité génératrice de trésorerie (UGT) est le plus petit groupes identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le goodwill est réparti par secteur d'activité et, dans le secteur de la location de véhicules, par pays, à l'exception d'Euromobil.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité, déterminée à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés ou d'une autre méthode plus appropriée. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat. La perte de valeur est d'abord comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable du goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie et la perte restante, le cas échéant, est affectée aux autres actifs non courants de l'unité.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill concernent les marques, les logiciels, les coûts informatiques et les relations avec la clientèle.

MARQUES

La marque Europcar a été comptabilisée au coût tandis que les marques Goldcar, Fox Rent A Car et Euromobil ont été identifiées et évaluées en utilisant la méthode " relief from royalty " lors de l'acquisition de leur activité respectivement en 2017, 2019 et 2023. Elles sont considérées comme ayant une durée de vie illimitée. Elles sont également soumises à un test annuel de perte de valeur.

Les pertes de valeur liées aux marques sont comptabilisées sous la rubrique "Dépréciation d'actifs non courants" dans le compte de résultat (voir note 3.5).

RELATIONS CLIENTS

Les relations contractuelles avec les clients acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont amorties sur la durée d'utilité de la relation, c'est-à-dire entre 8 et 10 ans. La méthode d'évaluation est basée sur les bénéfices excédentaires attendus. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation si la direction identifie un quelconque indice de perte de valeur de ces actifs.

Les pertes de valeur liées aux relations contractuelles avec les clients sont comptabilisées sous la rubrique "Dépréciation d'actifs non courants" dans le compte de résultat (voir note 3.5).

LOGICIELS ET COÛTS INFORMATIQUES

Les logiciels acquis sont capitalisés sur la base des coûts encourus pour leur acquisition et leur mise en service. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée du logiciel. Les coûts liés au développement et à la maintenance des logiciels sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les coûts directement associés au développement de logiciels identifiables et uniques contrôlés par le Groupe, et dont on s'attend à ce qu'ils génèrent des avantages économiques supérieurs aux coûts encourus sur une période de plus d'un an, sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles lorsqu'ils satisfont aux critères de capitalisation de la norme IAS 38. Les coûts comprennent les coûts du personnel affecté au développement du logiciel, ainsi qu'une part des frais généraux directement attribuables au développement du logiciel.

AMORTISSEMENT

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement à partir de la date de leur mise en service. Les durées de vie estimées sont les suivantes

- Relations clients : 8 à 10 ans ;
- Logiciels : 3 à 10 ans.

c) Immobilisations corporelles

TERRAINS, BATIMENTS ET INSTALLATIONS TECHNIQUES

Ces immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Lorsque les composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles distinctes et amortis sur la durée d'utilité de chaque composant. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

DROITS D'UTILISATION NON LIÉS À LA FLOTTE

Ces immobilisations corporelles correspondent à des contrats immobiliers liés à l'activité de location où le Groupe opère (agences, comptoirs aéroportuaires, aires de préparation, parcs de véhicules) ou liés à des bureaux.

Selon la norme IFRS 16, les contrats de location sont comptabilisés au bilan comme un droit d'utilisation de l'actif loué et un passif financier pour les paiements de location et les autres paiements à effectuer pendant la durée du contrat de location, utilisés pour évaluer le passif locatif. Le droit d'utilisation est amorti de manière linéaire et la dette financière est amortie de manière actuarielle sur la durée du contrat de location. La charge d'intérêt sur la dette financière et la charge d'amortissement sur le droit d'utilisation sont comptabilisées séparément dans le compte de résultat.

COÛTS ULTÉRIEURS

Le Groupe inclut dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'une partie de cette immobilisation lorsque ce coût est encouru, qu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cette immobilisation iront au Groupe et que le coût de cette immobilisation peut être évalué de manière fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. Les frais de réparation et les intérêts sur les emprunts sont comptabilisés en tant que charges courantes.

AMORTISSEMENT

Les terrains ne sont pas amortis, tandis que les actifs suivants sont amortis de manière linéaire sur les durées d'utilité indiquées ci-dessous, qui sont révisées chaque année :

- Constructions : 25 à 50 ans ;
- Installations techniques (installations, matériel de bureau, machines et mobilier) : 3 à 15 ans.

5.1 Goodwill

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur comptable
Solde au 1er janvier 2024	1 358 885	(323 666)	1 035 220
Prix d'acquisition d'Euromobil	(19 884)	-	(19 884)
Dépréciations	-	(3 292)	(3 292)
Effet des fluctuations des taux de change	7 331	(874)	6 457
Solde au 31 décembre 2024	1 346 332	(327 832)	1 018 501
Solde au 1er janvier 2023	1 328 724	(323 758)	1 004 965
Variation du périmètre de consolidation	32 896	-	32 896
Effet des fluctuations des taux de change	(2 733)	92	(2 641)
Solde au 31 décembre 2023	1 358 885	(323 666)	1 035 220

L'acquisition d'Euromobil en 2023 (voir note 2.2.1) a entraîné la comptabilisation d'un goodwill préliminaire de 32,9 millions d'euros après actualisation du complément de prix. Ce goodwill a été comptabilisé en 2023 selon l'option de la méthodologie du "goodwill partiel" décrite par la norme IFRS 3. Le goodwill d'Euromobil a été affecté à une nouvelle unité génératrice de trésorerie

En 2024, le goodwill d'Euromobil a été affecté à une marque et à une relation client pour 19,9 millions d'euros (voir note 1.2.3).

En 2024, l'UGT norvégienne a été dépréciée de 3,3 millions d'euros.

5.1.1 Goodwill détenu par le Groupe, analysé par unité génératrice de trésorerie

Le Groupe considère que chaque pays correspond à une unité génératrice de trésorerie, à l'exception d'Euromobil qui n'est pas fusionné avec l'unité génératrice de trésorerie allemande, étant donné que sa performance est analysée au niveau d'une unité génératrice de trésorerie plus petite.

Le tableau ci-dessous présente l'affectation historique des UGT les plus importantes du Groupe au 31 décembre 2024 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Espagne	Allemagne	États-Unis	Royaume- Uni	France	Autres	Total Groupe
Solde au 1er janvier 2024	303 504	239 316	77 123	69 945	54 199	291 133	1 035 220
Allocation du prix d'acquisition d'Euromobil						(19 884)	(19 884)
Dépréciations	-	-	-	-	-	(3 292)	(3 292)
Effet des fluctuations des taux de change	-	-	4 907	2 356	-	(806)	6 457
Solde au 31 décembre 2024	303 504	239 316	82 030	72 301	54 199	267 151	1 018 501

5.1.2 Test annuel de dépréciation

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", le Groupe a effectué un test annuel de dépréciation du goodwill au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, la valeur recouvrable des UGT a été évaluée sur la base des flux de trésorerie actualisés attendus des actifs. Pour chaque UGT, les flux de trésorerie sont projetés sur une période de 5 ans et ont été construits en utilisant les hypothèses suivantes :

- Budget 2025, approuvé par le conseil de surveillance ;
- Plan d'affaires quinquennal (2025-2029), approuvé par le Directoire ;
- Les hypothèses formulées en termes de chiffre d'affaires et de Corporate EBITDA ajusté reflètent la meilleure estimation de la direction ;
- Le risque climatique est pris en compte en considérant par exemple la composition de notre flotte (BEV, PHEV, hydrogène, etc.) pour respecter nos engagements, la feuille de route du Groupe en matière d'empreinte CO2, etc. Les effets à long terme du changement climatique sont anticipés autant que possible par le Groupe et aucun impact matériel sur l'activité n'est prévu.
- La valeur terminale est basée sur les flux de trésorerie normalisés actualisés sur une période indéfinie en supposant un taux de croissance à long terme de 1 %, stable par rapport à l'année dernière ;
- Pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs, le coût moyen pondéré du capital utilisé pour chaque UGT est réévalué pour tenir compte de l'évolution du marché et de la concurrence.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre le résultat d'exploitation courant et le Corporate EBITDA ajusté au 31 décembre 2024 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	2024		2024 après
		avant IFRS 16	Impact IFRS 16	IFRS 16
Résultat opérationnel courant		19 510	53 046	72 555
Charges d'amortissement, de dépréciation hors flotte	3.3	86 525	103 755	190 281
Reprise des charges nettes de financement de la flotte	3.6	(141 238)	(20 868)	(162 106)
Corporate EBITDA ajusté		(35 203)	135 933	100 730

Le tableau ci-dessous présente le coût moyen pondéré du capital pour les UGT les plus importantes du Groupe au 31 décembre 2024 :

	Espagne	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	France
Coût moyen pondéré du capital	9,44 %	8,47%	8,66 %	9,57%	9,55 %

Le coût moyen pondéré du capital est appliqué aux flux de trésorerie de chaque unité génératrice de trésorerie sur la base d'une prime de risque actions, correspondant au taux sans risque ajusté d'une prime de risque pour chaque pays. Le ratio "dette nette / fonds propres" utilisé pour calculer le coût moyen pondéré du capital est basé sur la moyenne annuelle 2020-2024 de l'effet de levier du Groupe de référence.

5.1.3 Analyse de sensibilité

Le goodwill a fait l'objet d'un test de dépréciation par l'entreprise, comme décrit dans la note 5.1.2.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a analysé la sensibilité des hypothèses utilisées pour réaliser les tests sur la base de :

- Une variation de 1 point du taux d'actualisation ;
- Une variation de 1 point du taux de croissance à long terme ;
- Une diminution de 0,5 point de la marge du Corporate EBITDA ajusté.

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité de la marge des UGT les plus importantes du Groupe au 31 décembre 2024 selon les hypothèses ci-dessus.

<i>(en millions d'euros)</i>	Espagne	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	France
Marge	266,8	134,7	270,7	205,6	149,6
1pt d'augmentation du taux d'actualisation	(65,0)	(49,1)	(48,3)	(36,1)	(31,2)
1pt de baisse du taux de croissance à long terme	(45,7)	(36,7)	(35,8)	(25,3)	(22,1)
Diminution de 0,5 pt de la marge du Corporate EBITDA ajusté	(35,8)	(48,9)	(31,2)	(33,1)	(24,7)

5.2 Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Marques	Logiciels et systèmes d'exploitation	Relations clients	Total
Valeurs brutes				
Solde au 1er janvier 2023	939 231	503 816	45 291	1 488 388
Variation du périmètre de consolidation	-	985	-	985
Acquisitions	-	67 262	-	67 262
Cessions	(38 551)	(1 312)	-	(39 863)
Transferts et divers	-	827	(383)	444
Effet des fluctuations des taux de change	(127)	(561)	-	(688)
Solde au 31 décembre 2023	900 552	571 067	44 908	1 516 528
Solde au 1er janvier 2024	900 552	571 067	44 908	1 516 528
Allocation du prix d'acquisition d'Euromobil	1 284	-	27 122	28 406
Acquisitions	-	74 536	-	74 536
Cessions	-	-	-	-
Transferts et divers	607	(66)	-	541
Effet des fluctuations des taux de change	4 618	1 696	-	6 314
Solde au 31 décembre 2024	907 061	647 233	72 030	1 626 325
Amortissements et dépréciations				
Solde au 1er janvier 2023	(131 417)	(367 120)	(35 095)	(533 632)
Amortissements	-	(49 347)	(1 711)	(51 058)
Dépréciations	(9 099)	-	-	(9 099)
Cessions	38 551	1 313	-	39 864
Transferts et divers	-	(283)	(112)	(395)
Effet des fluctuations des taux de change	(1 058)	421	-	(637)
Solde au 31 décembre 2023	(103 023)	(415 016)	(36 918)	(554 957)
Solde au 1er janvier 2024	(103 023)	(415 016)	(36 918)	(554 957)
Amortissements	-	(58 164)	(5 666)	(63 830)
Dépréciations	-	-	(509)	(509)
Cessions	-	(118)	-	(118)
Transferts et divers	(602)	95	-	(507)
Effet des fluctuations des taux de change	(2 523)	(1 511)	-	(4 035)
Solde au 31 décembre 2024	(106 154)	(474 708)	(43 093)	(623 955)
Valeurs nettes comptables				
Au 31 décembre 2023	797 529	156 051	7 990	961 569
AU 31 DECEMBRE 2024	800 907	172 525	28 937	1 002 370

5.2.1 Marques

Les marques enregistrées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 s'élèvent en valeur nette à 801 millions d'euros et concernent principalement les marques Europcar (674 millions d'euros), Goldcar (90 millions d'euros), Fox Rent A Car (35 millions d'euros) et Euromobil (1 million d'euros).

(i) Test annuel de dépréciation

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", le Groupe a effectué un test annuel de dépréciation de la valeur comptable de ses marques. Ce test est effectué globalement, pour tous les pays et toutes les entités, sans affectation à un niveau inférieur.

La valeur d'usage des marques a été déterminée sur la base de projections des redevances à percevoir au sein du réseau (entités détenues par le Groupe, franchisés nationaux et internationaux). Les hypothèses du plan d'affaires et les taux de croissance du chiffre d'affaires sont issus des projections et hypothèses utilisées pour le test de dépréciation du goodwill (voir note 5.1.2).

L'évaluation de la valeur terminale est basée sur un taux de croissance à long terme de 1%.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le coût moyen pondéré du capital est appliqué aux flux de trésorerie nets provenant des redevances pour chaque UGT. Pour la marque Europcar, le coût moyen pondéré du capital appliqué pour l'année 2024 est estimé à 9,68% (contre 9,37% en 2023).

Les tests de dépréciation annuels n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur.

En 2023, EMG Group a décidé d'intégrer complètement Buchbinder dans la marque Europcar. Tout en continuant à proposer le produit Buchbinder, EMG Group n'utilisera plus activement la marque Buchbinder dans sa communication externe. Cette décision a entraîné une dépréciation de 9 millions d'euros de la marque Buchbinder et la radiation totale de l'actif déprécié pour 38,6 millions d'euros.

(ii) Analyse de sensibilité

Au 31 décembre 2024, le Groupe a analysé la sensibilité des hypothèses utilisées pour réaliser les tests sur la base de :

- Une variation de 1 point du taux d'actualisation ;
- Une variation de 0,5 point du taux de croissance à long terme ;

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité de la marge des marques détenues par le Groupe au 31 décembre 2024 selon les hypothèses ci-dessus. Une baisse de 1 point du taux d'actualisation entraînerait une perte de valeur de 6,2 millions d'euros pour la marque Goldcar.

<i>(en millions d'euros)</i>	Europcar	Goldcar	Fox Rent A Car	Euromobil
Hauteur de chute	234,9	3,1	18,0	23,8
1pt d'augmentation du taux d'actualisation	(91,6)	(3,1)	(5,9)	(2,8)
0,5pt de diminution du taux de croissance à long terme	(33,2)	(0,9)	(2,3)	(1,1)

5.2.2 Relations clients

Les relations clients étant amorties sur 8 à 10 ans, un amortissement de 5,7 millions d'euros a été enregistré en 2024. En outre, une dépréciation de 0,5 million d'euros a été comptabilisée en 2024. L'augmentation de l'amortissement est due à l'identification de la relation client Euromobil dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition (voir note 1.2.3).

5.2.3 Logiciels et systèmes d'exploitation

Ces actifs incorporels sont principalement constitués de la capitalisation des coûts informatiques. La valeur brute des coûts informatiques capitalisés au 31 décembre 2024 est de 417 millions d'euros, dont 35 millions d'euros de travaux en cours non encore activés et près de 70 millions d'euros d'activation survenue en 2024. Après un amortissement de 251 millions d'euros, la valeur nette comptable des coûts informatiques capitalisés pour l'année 2024 est proche de 166 millions d'euros.

5.3 Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Installations techniques	Droits d'utilisation hors-flotte	Total
Valeurs brutes				
Solde au 1er janvier 2023	102 200	242 882	539 489	884 571
Variation du périmètre	-	716	-	716
Acquisitions	5 420	24 157	71 892	101 468
Cessions/Mises au rebut	(607)	(15 941)	(31 180)	(47 728)
Transferts et divers	(14)	2 114	-	2 100
Effet des fluctuations des taux de change	(248)	(796)	(3 739)	(4 783)
Solde au 31 décembre 2023	106 750	253 132	576 462	936 345
Solde au 1er janvier 2024	106 750	253 132	576 462	936 345
Réévaluations	12 328	-	-	12 328
Acquisitions	6 661	35 787	206 106	248 555
Cessions/Mises au rebut	(6 846)	(55 400)	(157 654)	(219 899)
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	(39 951)	-	-	(39 951)
Effet des fluctuations des taux de change	143	2 994	1 737	4 873
Solde au 31 décembre 2024	79 086	236 513	626 652	942 251
Amortissements et dépréciations				
Solde au 1er janvier 2023	(29 422)	(184 793)	(261 953)	(476 168)
Amortissements	(2 063)	(16 852)	(98 334)	(117 249)
Dépréciations	(32 454)	-	-	(32 454)
Cessions/Mises au rebut	1 036	15 801	32 464	49 301
Transferts et divers	17	(1 403)	-	(1 386)
Effet des fluctuations des taux de change	172	720	1 931	2 823
Solde au 31 décembre 2023	(62 713)	(186 527)	(325 893)	(575 133)
Solde au 1er janvier 2024	(62 713)	(186 527)	(325 893)	(575 133)
Amortissements	(1 633)	(21 024)	(103 798)	(126 455)
Cessions/Mises au rebut	5 123	53 292	137 921	196 336
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	20 951	-	-	20 951
Effet des fluctuations des taux de change	143	(2 023)	367	(1 513)
Solde au 31 décembre 2024	(38 129)	(156 283)	(291 403)	(485 814)
Valeurs nettes				
Au 31 décembre 2023	44 037	66 606	250 568	361 211
Au 31 décembre 2024	40 957	80 230	335 249	456 437

En 2024, les réévaluations concernent des terrains et des bâtiments en Allemagne qui ont ensuite été reclassés en actifs détenus en vue de la vente à la date de clôture de l'exercice (voir note 5.5). En 2023, certains terrains et bâtiments ont été dépréciés pour 32 millions d'euros (note 3.5). En 2024, il n'y a pas d'événement déclencheur de perte de valeur pour les immobilisations corporelles.

5.4 Droits d'utilisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	La flotte	Hors flotte	Total
Valeurs brutes			
Solde au 1er janvier 2023	342 353	539 489	881 842
Variation du périmètre	57 426	-	57 426
Acquisitions	484 495	71 892	556 386
Cessions/Mises au rebut	(157 247)	(31 180)	(188 427)
Effet des fluctuations des taux de change	235	(3 739)	(3 504)
Solde au 31 décembre 2023	727 262	576 462	1 303 724
Solde au 1er janvier 2024	727 262	576 462	1 303 724
Variation du périmètre	-	-	-
Acquisitions	483 593	206 106	689 699
Cessions/Mises au rebut	410	(157 654)	(157 359)
Effet des fluctuations des taux de change	(5 944)	1 737	(4 207)
Solde au 31 décembre 2024	1 205 321	626 652	1 831 973
Amortissements et dépréciations			
Solde au 1er janvier 2023	(122 063)	(261 953)	(384 018)
Amortissements	(222 816)	(98 334)	(321 150)
Cessions/Mises au rebut	113 848	32 464	146 311
Effet des fluctuations des taux de change	2 158	1 931	4 089
Solde au 31 décembre 2023	(228 873)	(325 893)	(554 768)
Solde au 1er janvier 2024	(228 873)	(325 893)	(554 768)
Amortissements	(407 720)	(103 798)	(511 518)
Cessions/Mises au rebut	197 589	137 923	335 512
Effet des fluctuations des taux de change	(251)	367	116
Solde au 31 décembre 2024	(439 256)	(291 403)	(730 658)
Valeurs nettes comptables			
Au 31 décembre 2023	498 388	250 568	748 957
Au 31 décembre 2024	766 065	335 249	1 101 314

Le traitement comptable des droits d'utilisation de la flotte est décrit dans la note 4.a.(ii).

Le montant des droits d'utilisation nets s'élève à près de 805 millions d'euros au 31 décembre 2024 et la dette locative associée s'élève à 748 millions d'euros, dont 352 millions d'euros ne concernent pas la flotte (principalement des biens immobiliers) et 397 millions d'euros concernent la flotte.

La direction a examiné la valeur recouvrable des droits d'utilisation liés aux contrats de location de ses biens immobiliers et de ses véhicules et n'a pas identifié d'événement déclencheur susceptible d'entraîner une perte de valeur.

5.5 Actifs détenus en vue de la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et bâtiments	Total
Valeurs brutes		
Solde au 1er janvier 2024	-	-
Immobilisations corporelles reclassées en actifs détenus en vue de la vente	39 951	39 951
Solde au 31 décembre 2024	39 951	39 951
Amortissements et dépréciations		
Solde au 1er janvier 2024	-	-
Immobilisations corporelles reclassées en actifs détenus en vue de la vente	(20 951)	(20 951)
Solde au 31 décembre 2024	(20 951)	(20 951)
Valeurs nettes comptables		
Au 31 décembre 2024	19 000	19 000

Conformément aux normes IFRS 5, certains terrains et bâtiments en Allemagne ont été reclassés comme détenus en vue de la vente dans le contexte de leur prochaine transaction de vente en 2025. Ce reclassement n'a aucun impact sur le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Note 6 Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

6.1 Stocks

La propriété ou le droit d'utilisation des stocks figurant ci-après ne sont soumis à aucune restriction majeure :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Consommables	1 793	3 405
Carburant	17 701	18 779
Véhicules	-	11 368
Pièces détachées	502	503
TOTAL DES STOCKS	19 996	34 055

6.2 Clients et autres débiteurs

Toutes les créances clients sont exigibles dans un délai d'un an. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des créances clients et autres nets de dépréciation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Créances locatives	304 210	298 398
Autres créances clients	75 612	74 437
Autres créances d'impôts	457	5 844
Indemnités d'assurance	37 254	32 273
Paiements d'avance	33 940	38 575
Dépôts et cautionnements	14 635	27 326
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	466 108	476 853

Les montants au titre de la dotation et de la reprise des provisions pour créances clients ont été inclus dans les coûts liés à l'exploitation de la flotte (voir note 4.3). L'échéance de l'ensemble des créances clients et autres débiteurs se détaille comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024				
	Total	Non échus	Échus depuis moins de 90 jours	Échus entre 90 et 180 jours	Échus depuis plus de 180 jours
Clients et autres débiteurs – valeur brute	621 930	291 523	114 932	40 336	175 139
Dépréciation des créances clients	(155 821)	(6 560)	(17 994)	(9 313)	(121 953)
Clients et autres débiteurs – valeur nette	466 108	284 962	96 937	31 024	53 186

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023				
	Total	Non échus	Échus depuis moins de 90 jours	Échus entre 90 et 180 jours	Échus depuis plus de 180 jours
Clients et autres débiteurs – valeur brute	599 413	462 499	57 046	23 792	56 078
Dépréciation des créances clients	(122 559)	(69 798)	(7 303)	(5 488)	(39 970)
Clients et autres débiteurs – valeur nette	476 853	392 701	49 742	18 304	16 107

La méthodologie de dépréciation des créances clients est décrite dans la note 8 et a donné lieu aux mouvements ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Solde d'ouverture	(122 559)	(106 463)
Dépréciation pour créances clients	(42 985)	(27 849)
Créances irrécouvrables au cours de l'exercice	10 205	11 651
Ecart de conversion	(482)	101
SOLDE DE CLOTURE	(155 821)	(122 559)

6.3 Fournisseurs et autres dettes

La juste valeur des dettes fournisseurs correspond à leur valeur nominale. Les dettes fournisseurs et autres dettes ont toutes une échéance inférieure à un an.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre
Dettes fournisseurs	522 601	456 781
Autres dettes fiscales	12 704	23 089
Avances clients	63 504	55 942
Dettes sociales	81 643	96 496
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	680 452	632 307

6.4 Variation du besoin en fonds de roulements hors flotte de véhicule

La variation du besoin en fonds de roulement hors flotte (impact sur la trésorerie avant conversion) est détaillée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Créances clients	2 295	8 010
Autres créances	7 480	(17 918)
Créances fiscales	5 245	(4 109)
Stocks	13 111	(10 148)
Fournisseurs	61 197	(9 959)
Autres dettes	(9 123)	10 767
Dettes fiscales	(10 488)	(1 169)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT HORS FLOTTE	69 718	(24 526)

6.5 Engagements hors bilan

6.5.1 Contrats de location

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Maturité :		
Moins d'un an	36 532	30 502
Entre un et cinq ans	28 916	27 799
Plus de cinq ans	1 969	2 455
TOTAL DES CONTRATS DE LOCATION	67 416	60 756

Avec l'application de la norme IFRS 16, la majorité des contrats de location sont comptabilisés au bilan (voir note 5.4)

Tous les contrats de location de la flotte sont comptabilisés au bilan (voir "droits d'utilisation de la flotte" à la note 4.1), contrairement à une minorité de contrats de location autres que ceux de la flotte, qui sont par conséquent inclus dans le tableau ci-dessus. La plupart de ces engagements de location non liés à la flotte proviennent de France, d'Italie et du Royaume-Uni. Les engagements de location non liés à la flotte pris en compte dans le tableau sont les suivants :

- Les contrats hors flotte couverts par les exemptions autorisées par la norme, tels que les contrats de location à court terme (moins de 12 mois) ou les contrats de location de faible valeur unitaire ;
- Les contrats hors flotte considérés comme des contrats de service pour lesquels les loyers sont comptabilisés directement dans le compte de résultat du Groupe en tant que charges d'exploitation ;
- Les contrats hors flotte considérés comme des actifs substituables lorsque le bailleur a la possibilité de changer le lieu d'implantation du locataire sans contrepartie financière significative, tels que certains contrats aéroportuaires.

6.5.2 Engagements d'achat de véhicules

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Groupe a conclu des contrats d'achat de véhicules pour 943 millions d'euros (contre 1 852 millions en 2023). Ces véhicules sont soit des véhicules "at risk", soit des véhicules "buy-back" tels que définis dans la note 4. La diminution reflète la tendance à l'augmentation de la contribution des droits d'utilisation dans la composition de la flotte (voir note 4.1).

6.5.3 Engagements d'achat d'immobilisations

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023, le Groupe a conclu des contrats d'achat d'immobilisations corporelles et incorporelles dont les engagements en cours sont négligeables.

6.5.4 Actifs et passifs éventuels et garanties

Garanties données par le Groupe

- Le Groupe a donné diverses garanties (principalement conjointes et solidaires) à certains tiers (principalement en ce qui concerne les transactions de location-financement de la flotte) dans le cadre habituel de ses activités, ainsi que des garanties spécifiques données au frontispice du volet d'auto-assurance du programme d'assurance responsabilité civile automobile pour couvrir son risque de crédit.

- Au 31 décembre 2024, les actifs éventuels hors flotte s'élèvent à 1,9 million d'euros et à 2,1 millions d'euros en décembre 2023.
- Securitifleet SAS et Securitifleet S.L. détiennent une partie importante de la flotte louée par Europcar France S.A.S. et Europcar IB S.A.U. à leurs clients respectifs et ont mis en gage leurs véhicules, dans le cas de Securitifleet S.A., en faveur de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, ses successeurs et cessionnaires, et plus particulièrement en faveur du Fonds Commun de Titrisation FCT Sinople, conformément à l'article 2333 et suivants du Code civil français, et, en ce qui concerne Securitifleet S.L., en faveur de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, de ses successeurs et cessionnaires, et plus particulièrement en faveur du Fonds Commun de Titrisation FCT Sinople, conformément aux articles 2333 et suivants du Code civil français, et, en ce qui concerne Securitifleet S.L., en faveur de ses créanciers, successeurs et cessionnaires, en vertu d'un contrat connu sous le nom d'"*Accord de financement espagnol de Securitifleet*" et conformément à l'article 1863 du code civil espagnol. Pour les besoins de ces garanties, Europcar France S.A.S. et Europcar IB S.A. ont été désignés respectivement comme tiers convenu et *tiers poseur de conformité* conformément aux dispositions de l'article 2337 du Code civil français et de l'article 1863 du Code civil espagnol. Par conséquent, tout véhicule restitué par un client d'Europcar France S.A.S. et d'Europcar IB S.A.U. sera restitué à Europcar France S.A.S. ou Europcar IB S.A.U. en leur qualité de tiers convenu et de *tercero poseedor de conformidad* ou, le cas échéant, à toute autre entité qui pourrait leur être substituée et en aucun cas à Securitifleet France S.A.S., ou Securitifleet S.L.
- Les sociétés Securitifleet SAS, Securitifleet GmbH, Securitifleet SL et Securitifleet S.P.A. sont ou seront propriétaires d'une partie substantielle de la flotte louée par Europcar France SAS à sa clientèle et ont consenti un gage sur leurs véhicules au profit de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et de ses successeurs et cessionnaires et, en particulier, au profit du fonds de titrisation FCT Sinople Finance, conformément aux articles 2333 et suivants du Code civil. Pour les besoins de ce gage, Europcar France SAS a été désignée comme " tiers convenu " conformément à l'article 2337 du Code civil. En conséquence, toute restitution d'un véhicule par un client d'Europcar France SAS doit être faite à Europcar France SAS en sa qualité de tiers convenu ou, le cas échéant, à toute autre entité qui lui serait substituée en cette qualité et en aucun cas à Securitifleet SAS, Securitifleet GmbH, Securitifleet SL ou Securitifleet S.P.A.
- Securitifleet SAS sera propriétaire d'une partie substantielle de la flotte louée par Goldcar France SARL à ses clients et ont consenti un gage sur leurs véhicules au profit notamment de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et à ses successeurs et cessionnaires et, en particulier, au Fonds Commun de Titrisation FCT Sinople Finance, conformément aux articles 2333 et suivants du Code civil. Pour les besoins de ce gage, Goldcar France SARL a été désignée comme " tiers convenu " conformément à l'article 2337 du Code civil. En conséquence, toute restitution d'un véhicule par un client de Goldcar France SARL doit être faite à Goldcar France SARL en sa qualité de tiers convenu ou, le cas échéant, de toute autre entité qui lui serait substituée en cette qualité et en aucun cas à Securitifleet SAS.
- En garantie de la facilité de crédit renouvelable de premier rang (RCF) et du prêt à terme, une garantie conjointe et solidaire des obligations des emprunteurs et des débiteurs a été mise en place par le Groupe.
- En garantie du contrat d'émission régissant les Obligations EC Finance Plc (obligations émises pour un montant principal de 500 millions d'euros et portant intérêt à un taux de 3 % remboursable en 2026), en date du 7 octobre 2021, un cautionnement solidaire des Obligations EC Finance PLC a été mis en place par le Groupe.
- Au titre des obligations d'Europcar Group UK Limited, la garantie suivante a été mise en place : la garantie d'Europcar International S.A.S.U à Securitifleet UK Limited pour garantir les obligations d'Europcar Group UK Limited.
- Pour garantir les billets de 225 millions de dollars datés du 14 février 2022 et portés à 300 millions de dollars en 2023, la garantie suivante a été mise en place : la garantie d'Europcar Mobility Group SA au profit de Bank of New York Mellon Trust Company, agissant en sa qualité d'Indenture Trustee, pour garantir les obligations de Fox Rent a Car, Inc.

Garanties reçues par le Groupe

Le Groupe n'a reçu aucune garantie importante ni en décembre 2024 ni en décembre 2023.

Nantissements

Le Groupe a nanti certains de ses actifs, notamment des participations dans des filiales, des créances, des comptes bancaires et des actifs d'exploitation. Les actifs des entités Securitifleet ou les actifs utilisés par les entités Securitifleet sont nantis en faveur des détenteurs d'obligations EC Finance et des prêteurs SARF.

Europcar Mobility Group S.A. a mis en gage ses actions dans Europcar International S.A.S.U. et Europcar Participations S.A.S. sur une base pari-passu en faveur des prêteurs de la Facilité de crédit renouvelable senior (RCF) et du prêt à terme. Les actifs de la flotte situés dans les différentes juridictions, y compris le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, sont eux-mêmes nantis au profit des prêteurs locaux.

Certains actifs (y compris des comptes bancaires et des véhicules) ont été nantis par Securitifleet UK Limited pour les besoins de la titrisation au Royaume-Uni.

Certains actifs (y compris, mais sans s'y limiter, les véhicules, les assurances et autres créances, les comptes bancaires) ont été nantis par EMGF Vehicle Financing LLC au profit de Bank of New York Mellon Trust Company, N.A.

Note 7 Capital et réserves

7.1 Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2024, le capital social d'Europcar Mobility Group s'élève à 50 156 401 euros et se compose de 5 015 640 081 actions de 0,01 euro chacune, qui sont toutes des actions ordinaires.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, la répartition des actionnaires dans le capital de la société est la suivante :

Les actionnaires	Nombre total d'actions	Pourcentage d'actions ordinaires et de droits de vote	Pourcentage du capital social
Green Mobility Holding SA	5 007 087 758	100%	99,83%
Actions propres	8 552 323	-	0,17%
TOTAL	5 015 640 081	100%	100%

7.2 Actions propres

Les actions du Groupe Europcar détenues par la société mère sont inscrites à leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres consolidés. En cas de cession, les plus ou moins-values et les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés. Au 31 décembre 2024, il n'y a pas d'impact sur la variation des capitaux propres lié aux actions propres dont le nombre reste à 8 552 323 actions.

Note 8 Financement et gestion des risques financiers

Les actifs financiers sont classés en trois catégories : actifs à la juste valeur par capitaux propres, actifs à la juste valeur par résultat et actifs au coût amorti. Deux critères sont utilisés pour déterminer la classification et l'évaluation des actifs financiers : le *business model* de l'entité quant à la gestion de ses actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. La classification retenue est celle de la mise à la juste valeur par résultat.

Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes : passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et passifs au coût amorti.

Le Groupe décide de la classification des actifs et des passifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

a) Actifs financiers

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

Les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur de ces instruments sont comptabilisés dans les "Autres éléments du résultat global" au sein des capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur et des éléments monétaires tels que les écarts de conversion. Lors de la décomptabilisation de ces instruments, le cumul du gain ou de la perte stockée en capitaux propres est rapporté en résultat. Lorsque ces instruments sont porteurs d'intérêts, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs qui ne sont pas cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable sont évalués au coût historique diminué du montant cumulé des pertes de valeur. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent principalement des instruments financiers dérivés (voir note 8.4.1).

Une baisse significative ou prolongée de leur juste valeur en dessous de leur coût historique est également prise en compte pour déterminer s'il existe une perte de valeur. Si une telle preuve existe, la perte nette cumulée précédemment comptabilisée directement dans les capitaux propres est retirée des capitaux propres et comptabilisée dans le compte de résultat. Les pertes de valeur sur les instruments de capitaux propres comptabilisées dans le compte de résultat ne sont pas reprises dans le compte de résultat tant que l'instrument de capitaux propres n'est pas vendu. Après une perte de valeur, une augmentation de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres est comptabilisée directement dans les capitaux propres.

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent principalement des instruments financiers dérivés (voir note 8.4.1).

ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

Ces actifs sont évalués au coût amorti en utilisant ultérieurement la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers au coût amorti comprennent principalement d'autres actifs financiers tels que des prêts, des créances, des dépôts et des titres négociables (placements obligataires diversifiés auprès de plusieurs institutions financières) détenus par Euroguard Cell (voir note 8.4.1). Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les frais d'émission d'emprunt. Ils sont ensuite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti des créances à court terme est généralement proche du montant nominal de ces éléments. Ces actifs sont considérés comme des actifs financiers non courants si leur échéance est supérieure à 12 mois ou comme des actifs financiers courants. Compte tenu de l'échéance à court terme des titres négociables, la direction a conclu que la juste valeur de ces investissements est proche de leur valeur comptable.

La dépréciation des actifs évalués au coût amorti est estimée sur la base des pertes attendues du risque de crédit de la contrepartie en utilisant un mécanisme basé sur la différence entre les flux de trésorerie escomptés actualisés et les flux de trésorerie initiaux ou l'encours au bilan. Une dépréciation collective pour un Groupe d'actifs est effectuée lorsque les caractéristiques des actifs ainsi regroupés sont similaires.

b) Instruments financiers dérivés

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à la fois à un actif financier dans une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres dans une autre. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. Conformément à sa politique de gestion des risques, le Groupe ne détient ni n'émet aucun instrument financier dérivé à des fins de transaction. La politique du Groupe Europcar ne permet pas de négocier des instruments financiers dérivés à des fins d'optimisation.

Au début de la transaction, le Groupe documente la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif de gestion des risques et sa stratégie pour entreprendre diverses transactions de couverture. Le Groupe documente également son évaluation, à la fois au début de la couverture et sur une base continue, de l'efficacité des dérivés utilisés dans les transactions de couverture pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts. La juste valeur des dérivés utilisés à des fins de couverture est indiquée dans la note 8.5.

Pour les couvertures de flux de trésorerie qualifiées, le gain ou la perte de juste valeur associé à la partie efficace de la couverture de flux de trésorerie est initialement comptabilisé dans les capitaux propres et est recyclé dans le compte de résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le bénéfice ou la perte. Toute partie inefficace du gain ou de la perte liée à l'élément couvert est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat (voir note 3.6)

c) Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont des montants dus par des clients pour des services fournis dans le cours normal des affaires. Elles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ensuite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une provision pour dépréciation.

La méthode de dépréciation appliquée dépend de l'augmentation significative des risques de crédit (ancienneté, état des paiements en cours, client en recouvrement, etc). Les pertes attendues pour les créances de rachat aux constructeurs automobiles sont évaluées sur la base des probabilités de défaut des principaux constructeurs du Groupe obtenues auprès des agences de notation. Les pertes attendues pour les créances de location sont évaluées sur la base d'un taux de perte historique. Une dépréciation supplémentaire peut être comptabilisée lorsqu'il existe un indicateur objectif de dépréciation avec une perte avérée. Les montants de la dépréciation des créances sont indiqués dans la note 6.2. La perte de valeur est indiquée dans la note 4.3.

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions

Un actif est comptabilisé en tant que trésorerie et équivalent de trésorerie s'il répond aux deux critères suivants :

- Facilement convertible en un montant connu de trésorerie pendant toute sa durée ;
- Soumis à un risque non significatif de changement de valeur évalué par rapport au montant initial.

Un actif est comptabilisé en tant que trésorerie soumise à restrictions dans les trois cas suivants :

- Utilisé pour couvrir l'indemnisation future des sinistres uniquement (ce qui les rend indisponibles pour un usage immédiat ou d'une autre nature). C'est le cas des deux cellules Euroguard détenues par le Groupe et du programme d'assurance américain.
- Utilisées à des fins de "réserve de trésorerie nécessaire pour l'amélioration de la trésorerie" au sein des structures d'accueil. Cette trésorerie est détenue dans des structures de titrisation (FCT Sinople, Securitifleet Holding, Europcar Securitifleet UK Issuer PLC, EMGFX Vehicle Financing LLC) et ne sont pas disponibles pour un usage immédiat et d'une autre nature.
- Gagé en faveur d'un tiers externe et non disponible pour un usage immédiat et d'une autre nature.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que la trésorerie soumise à restrictions sont évaluées au coût amorti. Leur valeur comptable est une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

b) Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers sont présentés dans la note 8.5. Le coût amorti des dettes fournisseurs et autres dettes est généralement proche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nets des frais d'émission d'emprunt. Les emprunts sont postérieurement évalués au coût amorti. Le calcul du taux d'intérêt effectif tient compte des paiements d'intérêts et de l'amortissement des frais d'émission d'emprunt. Les frais d'émission d'emprunt sont amortis dans le résultat financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) sur la durée de l'emprunt.

Les découverts bancaires remboursables sur demande, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, sont inclus dans les emprunts courant dans le bilan ainsi que dans le tableau des flux de trésorerie.

Les emprunts sont classés en tant que passifs courants, à moins que le Groupe ne dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pendant au moins 12 mois après la date de clôture.

En cas de modification de dette financière au coût amorti, la valeur comptable du financement est recalculée comme la somme des nouveaux flux actualisés au TIE d'origine. En effet, le gain ou la perte financière résultant des changements de caractéristiques est reconnue immédiatement dans le compte de résultat.

8.1 Actifs financiers

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti ⁽¹⁾	5 970	31 510
Instruments financiers dérivés à la juste valeur ⁽²⁾	6 491	51 650
Actifs liés aux avantages au personnel	10 625	11 765
Dépôts et cautionnements	26 258	25 091
Autres actifs financiers non courants	1 631	6 389
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	50 974	126 405
Instruments financiers dérivés à la juste valeur ⁽²⁾	10 972	6 950
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti ⁽¹⁾	50 443	26 779
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	61 415	33 729

⁽¹⁾ Il s'agit principalement d'obligations comptabilisées au coût amorti qui couvrent les passifs liés aux entités d'assurance captives du Groupe.

⁽²⁾ Les instruments financiers actifs sont décrits dans la note 8.4.1. La variation s'explique principalement par la mise à jour de la juste valeur des instruments au 31 décembre 2024 par rapport à leur juste valeur au 31 décembre 2023. Cette mise à jour de la variance de la juste valeur est reflétée dans les "Autres éléments du résultat global" (page 3).

8.2 Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Disponibilité	370 699	314 623
Intérêts courus	(45)	(59)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	370 654	314 564
Trésorerie soumise à restrictions	152 386	131 052
TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET TRESORERIE SOUMISE A RESTRICTIONS	523 040	445 616

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie sont réconciliés en ajoutant les découverts bancaires au sous-total ci-dessus :

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Découverts bancaires	(107 375)	(4 417)
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE PRESENTES DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	415 665	441 199

8.3 Passifs financiers

	Au 31 décembre 2023	Variation avec impact trésorerie	Impacts de change	Ajustement de la juste valeur	Autres	Au 31 décembre 2024
<i>(en milliers d'euro)</i>						
Emprunts obligataires	500 000	-	-	-	-	500 000
Prêt à terme	500 000	-	-	-	-	500 000
Autres emprunts bancaires dédiés au financement de la flotte	43 429	286 933	-	-	234	330 596
Prêts garantis par l'Etat ⁽¹⁾	244 004	(56 002)	-	-	(20 938)	167 064
Complément de prix ⁽²⁾	24 673	-	-	(15 746)	-	8 927
Dettes de loyers et intérêts associés ⁽³⁾	317 943	484 066	2 298	-	(445 953)	358 354
Frais d'émission d'emprunt /prime/décote ⁽⁴⁾	(6 953)	-	(235)	-	(12 678)	(19 866)
Passifs non-courants	1 623 096	714 997	2 063	(15 746)	(479 335)	1 845 076
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	1 403 021	166 862	32 419	-	(413)	1 601 889
Facilité de crédit de premier rang renouvelable (RCF)	155 000	183 000	-	-	-	338 000
Prêts garantis par l'Etat ⁽¹⁾	36 516	(25 057)	-	-	20 938	32 397
Autres emprunts dédiés au financement de la flotte	685 993	(284 389)	19 741	-	-	421 345
Découverts bancaires	4 416	102 959	-	-	-	107 375
Frais d'émission d'emprunt/prime/décote ⁽⁴⁾	(10 738)	(3 945)	(122)	-	12 678	(2 128)
Dettes de loyers et intérêts associés ⁽³⁾	410 792	(222 480)	769	-	440 667	629 893
Intérêts courus	12 737	17 302	169	-	947	31 155
Passifs courants	2 697 739	(65 748)	52 976	-	474 817	3 159 928
TOTAL DES EMPRUNTS	4 320 836	649 249	55 039	(15 746)	(4 518)	5 005 004

⁽¹⁾ La colonne « Autres » montre le reclassement des prêts garantis par l'Etat des passifs non courants aux passifs courants (pas d'impact sur la trésorerie).

⁽²⁾ Le complément de prix est une dette variable non encore payée provenant de l'acquisition d'Euromobil (pas d'impact sur la trésorerie). La réévaluation du complément de prix en 2024 est comptabilisée dans le résultat financier (voir note 3.6).

⁽³⁾ La colonne "Autres" indique principalement le reclassement de la dette locative des passifs non courants aux passifs courants (pas d'impact sur la trésorerie).

⁽⁴⁾ La colonne "Autres" montre à la fois le reclassement des coûts de frais d'émission d'emprunt du passif non courant au passif courant et l'amortissement des frais d'émission d'emprunt (pas d'impact sur la trésorerie).

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2022	Variation du périmètre	Variation avec impact trésorerie	Impacts de change	Autres	Au 31 décembre 2023
Emprunts obligataires	500 000	-	-	-	-	500 000
Prêt à terme	500 000	-	-	-	-	500 000
Autres emprunts bancaires dédiés au financement de la flotte	31 612	-	12 729	-	(912)	43 429
Prêts garantis par l'Etat	298 376	-	(39 353)	-	(15 019)	244 004
Complément de prix	-	24 673	-	-	-	24 673
Dettes de loyers et intérêts associés	218 583	29 749	421 237	(1 157)	(350 469)	317 943
Frais d'émission d'emprunt/prime/décote	(21 828)	-	-	(53)	14 928	(6 953)
Passifs non-courants	1 526 478	54 422	394 613	(1 210)	(351 472)	1 623 096
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	1 296 510	-	109 250	(2 738)	-	1 403 021
Facilité de crédit de premier rang renouvelable (RCF)	-	-	155 000	-	-	155 000
Prêts garantis par l'Etat	33 961	-	(12 464)	-	15 019	36 516
Autres emprunts dédiés au financement de la flotte	559 672	-	138 076	(16 772)	5 017	685 993
Découverts bancaires	487	-	3 930	(1)	-	4 416
Frais d'émission d'emprunt/prime/décote	(6 674)	-	765	(52)	(4 777)	(10 738)
Dettes de loyers et intérêts associés	262 963	30 008	(344 696)	(713)	453 230	410 792
Intérêts courus	10 795	-	632	(83)	1 393	12 737
Passifs courants	2 157 716	30 008	50 493	(20 359)	479 882	2 697 739
TOTAL DES EMPRUNTS	3 684 194	84 430	455 106	(21 569)	143 082	4 320 836

8.3.1 Rapprochement de la dette nette totale

(en milliers d'euros)	Notes	En date du 31 décembre 2024	En date du 31 décembre 2023
Emprunts et dettes financières non courants hors flotte	8.4	1 486 721	1 305 153
Emprunts et dettes financières courants hors flotte	8.4	2 530 035	2 286 947
Actifs financiers en lien avec les captives d'assurance		(51 546)	(56 876)
Autres actifs financiers courants inclus dans la dette nette		(5 046)	(3 523)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions	8.2	(523 040)	(445 616)
TOTAL DETTE NETTE HORS FLOTTE		3 437 124	3 086 085
Dettes de loyers et intérêts associés	8.3	988 247	728 735
TOTAL DETTE NETTE		4 425 371	3 814 821

8.3.2 Analyse des emprunts et dettes financières par date d'échéance

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2024	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	500 000	-	500 000	-
Prêt à terme ⁽²⁾	500 000	-	500 000	-
Autres emprunts bancaires dédiés au financement de la flotte	330 596	-	330 596	-
Prêts garantis par l'Etat ⁽³⁾	167 064	-	167 064	-
Dettes de loyers et intérêts associés	358 354	-	358 354	-
Complément de prix	8 927	-	8 927	-
Frais d'émission d'emprunt/prime/décote	(19 866)	-	(19 866)	-
PASSIFS NON-COURANT	1 845 076	-	1 845 076	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	1 601 889	1 601 889	-	-
Prêts garantis par l'Etat	32 397	32 397	-	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable (RCF)	338 000	338 000	-	-
Découverts bancaires	107 375	107 375	-	-
Autres emprunts dédiés au financement de la flotte	421 345	421 345	-	-
Dettes de loyers et intérêts associés	629 893	629 893	-	-
Frais d'émission d'emprunt/prime/décote	(2 128)	(2 128)	-	-
Intérêts courus	31 155	31 155	-	-
PASSIFS COURANT	3 159 928	3 159 928	-	-

(1) L'échéance de l'obligation EC Finance PLC est octobre 2026. Le taux d'intérêt est de 3 %.

(2) L'emprunt à terme de Volkswagen arrive à échéance en novembre 2027. Le taux d'intérêt est de 6,85 %

(3) Les échéances des prêts garantis par l'Etat sont septembre 2025 pour l'Italie, avril 2026 pour l'Espagne et mai 2026 pour la France.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2023	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	500 000	-	500 000	-
Prêt à terme	500 000	-	500 000	-
Autres emprunts bancaires dédiés au financement de la flotte	43 429	-	43 429	-
Prêts garantis par l'Etat	244 004	-	244 004	-
Complément de prix	24 673	-	24 673	-
Dettes de loyers et intérêts associés	317 943	-	317 943	-
Frais d'émission d'emprunt/prime/décote	(6 953)	-	(6 953)	-
PASSIF NON COURANT	1 623 096	-	1 623 096	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	1 403 022	1 403 022	-	-
Prêts garantis par l'Etat	36 516	36 516	-	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable (RCF)	155 000	155 000	-	-
Découverts bancaires	4 417	4 417	-	-
Autres emprunts dédiés au financement de la flotte	685 997	685 997	-	-
Dettes de loyers et intérêts associés	410 792	410 792	-	-
Frais d'émission d'emprunt/prime/décote	(10 737)	(10 737)	-	-
Intérêts courus	12 733	12 733	-	-
PASSIF COURANT	2 697 739	2 697 739	-	-

8.3.3 Analyse par monnaie de souscription

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2024	EURO	GBP	USD	AUD	DKK
Emprunts obligataires	500 000	500 000	-	-	-	-
Prêt à terme	500 000	500 000	-	-	-	-
Frais d'émission d'emprunt/prime/décote	(21 994)	(13 554)	(5 983)	(2 457)	-	-
Prêts garantis par l'Etat	199 461	199 461	-	-	-	-
Intérêts courus	31 155	28 901	-	2 254	-	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable (RCF)	338 000	338 000	-	-	-	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	1 601 889	900 007	431 382	270 501	-	-
Autres emprunts non-courants dédiés au financement de la flotte	330 596	330 596	-	-	-	-
Complément de prix	8 927	8 927	-	-	-	-
Découverts bancaires	107 375	107 621	-	-	-	(245)
Autres emprunts courants dédiés au financement de la flotte	421 345	(108 866)	82 678	398 111	962	48 459
Dettes de loyers et intérêts associés	988 247	632 781	46 716	40 337	264 001	4 411
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	5 005 004	3 423 878	554 793	708 747	264 963	52 624

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2023	EURO	GBP	USD	AUD	DKK
Emprunts obligataires	500 000	500 000	-	-	-	-
Prêt à terme	500 000	500 000	-	-	-	-
Frais d'émission d'emprunt/prime/décote	(17 690)	(12 523)	(4 855)	(312)	-	-
Prêts garantis par l'Etat	280 520	280 520	-	-	-	-
Complément de prix	24 673	24 673	-	-	-	-
Intérêts courus	12 733	10 068	-	2 664	-	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable (RCF)	155 000	155 000	-	-	-	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	1 403 022	868 468	267 395	267 158	-	-
Autres emprunts non-courants dédiés au financement de la flotte	43 429	43 429	-	-	-	-
Découverts bancaires	4 417	3 935	-	-	-	482
Autres emprunts courants dédiés au financement de la flotte	685 997	(46 651)	68 063	393 135	215 308	56 142
Dettes de loyers et intérêts associés	728 735	594 506	54 401	36 576	35 573	7 680
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	4 320 836	2 921 426	385 004	699 221	250 881	64 303

8.3.4 Clauses financières

Au 31 décembre 2024, le Groupe respecte l'ensemble des clauses financières présentées ci-dessous :

(i) *Pour la facilité de crédit de premier rang renouvelable*

Le rapport entre la trésorerie et les équivalents de trésorerie et le service total de la dette ne doit pas être inférieur à 1,10. Il doit inclure, pour toute période de 12 mois se terminant à une date trimestrielle ou semestrielle selon l'application du contrat, la trésorerie et les équivalents de trésorerie inscrits au bilan au début de cette période.

Le service total de la dette correspond au montant total des intérêts et des frais connexes payés sur une période de 12 mois, auxquels s'ajoute le remboursement des dettes financières, qui sont soumises à certaines restrictions.

Le non-respect d'une clause restrictive peut entraîner le remboursement immédiat de la dette sous-jacente conformément aux contrats. Le ratio est testé deux fois par an et était conforme en 2024.

(ii) *Pour l'emprunt obligataire*

Le Groupe doit respecter un ratio maximum de 95% entre la dette de toutes les sociétés Securitifleet (y compris Securitifleet Holding) et la valeur marchande totale des actifs de certaines sociétés Securitifleet. Le non-respect d'une clause restrictive peut entraîner le remboursement immédiat de la dette sous-jacente conformément aux contrats. Le ratio est testé trimestriellement et a été respecté en 2024.

(iii) *Prêt garanti par l'État français*

Le prêt garanti par l'État français exige que le Groupe maintienne un ratio de trésorerie sur le service total de la dette d'au moins 1,10.

Le service total de la dette correspondra au montant total des intérêts et des coûts connexes payés sur une période de 12 mois, plus le remboursement des dettes financières, qui sont soumises à certaines restrictions.

Le non-respect d'une clause restrictive peut entraîner le remboursement immédiat de la dette sous-jacente conformément aux contrats. Le ratio est testé deux fois par an et était conforme en 2024.

(iv) *Autres clauses financières*

Le Groupe a respecté en 2024 tous les autres engagements financiers dans les pays où il opère, tels que l'Italie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Danemark ou les États-Unis.

8.3.5 Facilités destinées au financement d'actif

(i) *Titrisation européenne*

Le SARF ("Senior Asset Revolving Facility") a été conclu le 30 juillet 2010 et a été modifié à plusieurs reprises. Ces modifications ont entraîné des changements dans le montant de la ligne (atteignant 1,7 milliard d'euros depuis 2018), la marge négociée et la maturité. L'amendement le plus récent a eu lieu le 3 avril 2024 pour refinancer pendant 3 ans les 1,7 milliards d'euros du programme européen SARF pour la France, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et l'Irlande qui a rejoint le programme en septembre 2024. Le programme a été augmenté de 125 millions d'euros pour atteindre 1,825 milliards d'euros.

(ii) *Titrisation britannique*

Les entités britanniques du Groupe financent leur flotte par le biais d'une titrisation de 450 millions de livres sterling et d'une facilité de location-financement ("Club Facility") pour un total de 200 millions de livres sterling, qui ont tous deux été refinancés pour 3 ans le 17 juin 2024. En outre, le Royaume-Uni a conclu des contrats de location-exploitation avec certaines institutions financières de constructeurs automobiles.

(iii) *Titrisation américaine*

Au 31 décembre 2024, Fox Rent-A-Car dispose de lignes de crédit bilatérales pour le financement de sa flotte accordées par des institutions financières locales. Fox Rent-A-Car bénéficie également depuis février 2022 d'une titrisation dont la partie senior a été refinancée pour 3 ans et portée sur 2024 de 300 millions de dollars à 600 millions de dollars.

8.4 Gestion des risques financiers

Par ses activités, le Groupe est exposé à différents risques financiers : le risque de marché (notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt), risque de crédit, le risque de prix et le risque de trésorerie. Le programme de gestion des risques du Groupe vise à minimiser les effets négatifs potentiels de la volatilité des marchés financiers sur la performance financière du Groupe. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir certains risques. Le Groupe évalue en permanence les risques financiers identifiés (y compris le risque de marché, le risque de crédit et le risque de trésorerie) et documente son exposition dans ses états financiers consolidés. Certains facteurs exogènes sont susceptibles d'augmenter l'impact et la probabilité d'occurrence de plusieurs risques identifiés par le Groupe, susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière ou ses résultats et prévisions/perspectives financières.

8.4.1 Risque de marché

(i) Risque de change

Le Groupe, qui exerce ses activités dans plusieurs pays, est exposé au risque de change découlant de différentes expositions aux devises étrangères, principalement la livre sterling, le dollar australien et le dollar américain. Le risque de change provient de la conversion en euros des résultats et des actifs nets des filiales ayant une monnaie fonctionnelle qui n'est pas l'euro. Le risque de change lié aux transactions financières intragroupe et, dans une moindre mesure, aux transactions avec les franchisés, est relativement limité, chaque filiale opérant sur son propre marché et dans sa devise fonctionnelle.

Au 31 décembre 2024, le Groupe ne détient pas d'investissements dans des opérations étrangères autres que le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le Danemark, la Norvège et les États-Unis, dont les actifs nets seraient exposés au risque de change. Le résumé de l'exposition quantitative du Groupe au risque de change est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Notes	GBP	USD	AUD	DKK	NOK	EUR	Total 2024
Clients et autres débiteurs (y compris la flotte de véhicules)		141 238	35 189	25 002	5 853	2 513	691 712	901 507
Autres actifs financiers		13 513	3 140	37	958	-	19 617	37 265
Actifs financiers non courants	8.1	3 646	690	-	-	-	2 155	6 491
Actifs financiers courants	8.1	-	-	-	-	10	50 433	50 443
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.2	41 121	49 390	17 718	5 966	1 621	407 225	523 040
Total des actifs financiers		199 519	88 409	42 756	12 776	4 145	1 171 142	1 518 747
Fournisseurs et autres dettes (y compris la flotte de véhicules)		156 730	58 465	65 096	13 961	4 065	758 442	1 056 759
Emprunts et dettes financières		508 077	668 410	213 470	48 213	4 616	2 482 078	3 924 864
Total des passifs financiers		664 806	726 875	278 566	62 175	8 681	3 240 520	4 981 623
EXPOSITION NETTE AU RISQUE DE CHANGE DES SOCIÉTÉS HORS ZONE EURO		(465 287)	(638 466)	(235 810)	(49 399)	(4 536)	(2 069 378)	(3 462 876)

(en milliers d'euros)	GBP	USD	AUD	DKK	Total 2023
Clients et autres débiteurs (y compris relatifs à la flotte de véhicules)	110 246	38 211	26 451	14 376	189 284
Autres actifs financiers	14 908	2 871	42	950	18 771
Actifs financiers non courants	2 126	1 129	-	-	3 256
Actifs financiers courants	124	-	-	-	124
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 098	103 545	15 179	5 004	151 825
Total des actifs financiers	155 503	145 754	41 672	20 330	363 259
Fournisseurs et autres dettes (y compris la flotte de véhicules)	209 572	45 458	81 470	14 279	350 778
Emprunts et dettes financières	330 604	662 642	215 308	56 623	1 265 177
Total des passifs financiers	540 176	708 100	296 778	70 902	1 615 955
EXPOSITION NETTE AU RISQUE DE CONVERSION DES SOCIÉTÉS HORS ZONE EURO	(384 673)	(562 346)	(255 106)	(50 572)	(1 252 696)

En raison de sa politique de gestion de trésorerie qui vise à centraliser les trésoreries, le Groupe est également exposé ponctuellement au risque de change découlant des comptes courants libellés en devises étrangères. Pour atténuer ce risque, le Groupe négocie des instruments dérivés de change désignés comme couverture de la juste valeur d'un point de vue comptable. Au 31 décembre 2024, la juste valeur des instruments dérivés de change n'est pas significative.

En outre, l'analyse de sensibilité effectuée par le Groupe, en prenant une augmentation ou une diminution de 1 % des taux de conversion des devises, n'entraîne pas de différences significatives par rapport aux chiffres présentés ci-dessus.

(ii) Risque de taux d'intérêt

Hormis les placements en obligation du programme d'assurance Euroguard (voir note 8.4.6), le Groupe ne détient pas d'actifs significatifs portant intérêt. Ses revenus ne sont donc pas soumis aux fluctuations des taux d'intérêt. Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt à la hausse sur ses financements à taux variable. La dette à taux variable expose le Groupe au risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt. Les emprunts à taux fixe exposent le Groupe au risque de taux d'intérêt de la juste valeur.

Conformément à sa politique de couverture et pour une partie de ses passifs financiers (notamment le SARF, le RCF, certaines facilités de crédit bilatérales et la plupart des contrats de location simple) portant intérêt à taux variable, le Groupe couvre une grande partie de son exposition aux fluctuations du taux d'intérêt de référence, qui est généralement basé sur l'EURIBOR. Le Groupe est également exposé au risque de fluctuation de divers indices tels que le LIBOR/SONIA/SOFR et/ou le taux de référence local dans des juridictions hors de la zone euro, notamment au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Australie.

Le Groupe effectue une analyse dynamique de son exposition au risque de taux d'intérêt. Différents scénarios sont utilisés pour simuler le refinancement, le renouvellement des positions existantes, le financement alternatif et la couverture. Sur la base de ces scénarios, le Groupe calcule l'impact sur le résultat d'une variation donnée des taux d'intérêt. Pour chaque simulation, le même changement de taux est utilisé pour toutes les devises. Seuls les passifs représentant les principales positions porteuses d'intérêts sont soumis à ces scénarios.

En fonction de différents scénarios, le Groupe gère le risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt en recourant à des *swaps* de taux d'intérêt flottant-fixe ou à des *caps*. Les *swaps* ont pour effet de convertir les dettes à taux variable en dettes à taux fixe. Les *caps* offrent une protection contre les augmentations de l'EURIBOR ou d'autres indices. Le Groupe est protégé contre le

risque de hausse des taux d'intérêt grâce à un portefeuille d'instruments de couverture comprenant des caps au 31 décembre 2024 :

(en milliers d'euros)	Nominal en milliers de devises locales	Indexation	Qualification	Juste valeur au 31/12/2024	Variations de la juste valeur	Prime versée	Impact sur le résultat financier	Impact après conversion sur les capitaux propres
Swaps de taux d'intérêt arrivant à échéance en 2024	250 000 EUROS	EUR 6 mois	Swap CFH	-	(5 820)	-	(0 317)	(5 504)
Caps de taux d'intérêt arrivant à échéance en 2028	1 825 000 EUROS	EUR 1 mois	Cap CFH	13 248	(36 275)	8 411	(3 058)	(41 628)
Caps de taux d'intérêt arrivant à échéance en 2027	450 000 USD	TERME SORF 3 mois	Cap CFH	690	(439)	2 072	(1 086)	(1 426)
Caps de taux d'intérêt arrivant à échéance en 2028	450 000 GBP	SONIA CAPI	Cap CFH	3 646	1 520	4 465	(1 754)	(1 191)
TOTAL				17 584⁽¹⁾	(41 015)	14 948	(6 215)	(49 978)

(1) Une augmentation de 1 % des taux entraînerait une augmentation de 19,0 millions d'euros de la juste valeur au 31 décembre 2024 et une diminution de 1 % des taux entraînerait une diminution de (9,5) millions d'euros.

(en milliers d'euros)	Nominal en milliers de devises locales	Indexation	Qualification	Juste valeur au 31/12/2023	Variations de la juste valeur	Impact sur le résultat financier	Impact avant conversion sur les capitaux propres
Swaps de taux d'intérêt arrivant à échéance en 2024 - 1,10 %	250 000 EUROS	6 mois	Swap CFH	5 820	(4 907)	42	(4 949)
Caps de taux d'intérêt arrivant à échéance en 2025 0,80 %	1 700 000 EUROS	EUR 1 mois	Cap CFH	49 523	(40 385)	(298)	(40 087)
Caps de taux d'intérêt échéant en 2024 - 1,75 % ⁽¹⁾	225 000 USD	TERME SORF 3 mois	Cap CFH	1 130	(5 932)	(1 702)	(4 230)
Caps de taux d'intérêt à l'échéance 2026 - 5,0 % ⁽²⁾	450 000 GBP	SONIA CAPI	Cap CFH	2 126	(6 495)	(1 675)	(4 819)
Swaps de taux d'intérêt arrivant à échéance en 2024 - 1,1% ⁽³⁾	350 000 EUROS	6 mois	Négociation de swaps	-	(15 019)	(22 535)	7 516
TOTAL				58 600⁽⁴⁾	(72 738)	(26 169)	(46 569)

(1) Mise en place d'un instrument de couverture lié à la mise en œuvre de la titrisation américaine pour 225 millions de dollars via un cap à 1,75 % à échéance février 2024.
 (2) Mise en place d'un instrument de couverture associé à la mise en œuvre de la titrisation britannique pour 450 millions de livres sterling via un cap à 5,0 % arrivant à échéance en avril 2026.
 (3) Voir note 1.2.2
 (4) Une augmentation de 1 % des taux entraînerait une augmentation de 25,3 millions d'euros de la juste valeur au 31/12/2023 et une diminution de 1 % des taux entraînerait une diminution de (21,4) millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, tous les instruments détenus par Europcar sont éligibles à la comptabilité de couverture et sont traités comme tels dans les états financiers consolidés du Groupe. Les tests d'efficacité réalisés au 31 décembre 2024 n'ont pas révélé d'inefficacité. A la fin de l'année, la répartition des emprunts hors crédit-bail par type de taux d'intérêt est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Passifs non-courants		
Emprunts à taux fixe	997 983	999 535
Emprunts à taux variables	488 739	305 618
<i>Dont le taux d'intérêt variable est couvert</i>	<i>467 896</i>	<i>237 516</i>
<i>Dont le taux d'intérêt variable n'est pas couvert</i>	<i>20 843</i>	<i>68 102</i>
TOTAL DES PASSIFS NON-COURANTS	1 486 721	1 305 153
Passifs courants		
Emprunts à taux fixe	23 077	19 112
Emprunts à taux variables	2 506 958	2 267 835
<i>Dont le taux d'intérêt variable est couvert</i>	<i>2 394 975</i>	<i>1 591 502</i>
<i>Dont le taux d'intérêt variable n'est pas couvert</i>	<i>111 983</i>	<i>676 333</i>
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	2 530 035	2 286 947

8.4.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est géré au niveau du Groupe. Le risque de crédit découle des éléments suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie ;
- Les instruments financiers dérivés ;

- Les dépôts auprès de banques et d'institutions financières ;
- Les expositions de crédit liées aux constructeurs et aux concessionnaires automobiles ;
- Créances clients, notamment les créances et les engagements en cours.

Pour les banques et les institutions financières, seules les contreparties notées de manière indépendante sont acceptées. L'utilisation des limites de crédit fait l'objet d'un suivi régulier.

Analyse du risque de crédit lié aux prêts et créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Ni échus, ni dépréciés	490 651	764 847
Échus mais non dépréciés	313 602	199 479
Dépréciés	93 579	74 385
TOTAL	897 832	1 038 710

L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture correspond à la valeur comptable des prêts et des créances. Le Groupe ne détient pas de garantie sur ces instruments.

Les prêts et les créances qui ne sont ni échues ni dépréciées concernent différentes contreparties indépendantes qui n'ont pas d'historique récent de défaillance ou de défaillance anticipée.

Le risque de crédit auquel le Groupe est exposé vis-à-vis des constructeurs et des concessionnaires automobiles provient principalement des éléments suivants :

- Du risque de non-recouvrement de créances découlant d'engagements de rachat par les constructeurs ;
- En relation directe avec le point précédent, le risque de devoir financer ces créances ;
- Du risque, à titre accessoire, de faillite d'un fournisseur important et des incertitudes consécutives concernant l'approvisionnement.

En outre, le Groupe a pris des mesures générales pour contrôler et réduire le risque de crédit auquel la société est exposée, y compris des limites de crédit client dans le système d'information, un suivi mensuel des notations des constructeurs automobiles et un processus de suivi et de contrôle de l'ancienneté des créances. L'antériorité des prêts et des créances échues mais non dépréciées, exception faite des prêts et des créances financières, est analysée ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Non encore échues	Échues depuis moins de 3 mois	Échues depuis 3 à 6 mois	Échues depuis plus de 6 mois	Total
Créances liées à la flotte de véhicules	4.4	261 610	132 109	19 173	11 429	424 322
Créances locatives	6.2	179 587	76 997	15 972	31 654	304 210
Clients		13 765	4 137	2 380	8 348	28 630
Autres créances		35 688	2 032	7 046	2 323	47 090
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2024		490 651	215 276	44 571	53 755	804 253

<i>(en milliers d'euros)</i>	Non encore échues	Échues depuis moins de 3 mois	Échues depuis 3 à 6 mois	Échues depuis plus de 6 mois	Total
Créances liées à la flotte de véhicules	465 668	105 273	15 940	4 528	591 408
Créances locatives	248 103	36 718	12 810	766	298 398
Clients	13 056	5 320	3 060	11 268	32 703
Autres créances	38 020	3 478	176	142	41 816
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2023	764 847	150 789	31 986	16 704	964 326

8.4.3 Risque de prix

Le Groupe n'est pas directement exposé au risque de prix des matières premières. Cependant, il est exposé au risque lié à l'augmentation du coût de possession des véhicules.

8.4.4 Risque de liquidité

Le Groupe gère son risque de liquidité par le biais d'une planification financière et d'un contrôle continu de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, ainsi que de la structure de son endettement net. Le Groupe gère ses liquidités par le biais de la gestion de trésorerie, d'obligations à taux fixe et d'emprunts à terme, de lignes renouvelables locales et d'entreprise, y compris RCF et SARF, de lignes de crédit non utilisées et de découverts. La structure de la dette fait l'objet d'un suivi permanent afin de financer les besoins de la flotte et les besoins en fonds de roulement de la flotte.

Le Groupe est actuellement suivi par les agences de notation Moody's et Standard & Poor's, qui ont respectivement attribué les notes décrites dans la note 1.2 "Principaux événements de la période".

Le tableau suivant analyse les principaux passifs financiers du Groupe, par tranche d'échéance, sur la base des échéances contractuelles résiduelles à la date de clôture du bilan consolidé. Les montants présentés dans le tableau sont des flux de

trésorerie contractuels non actualisés. Les soldes dus à moins d'un an correspondent aux valeurs comptables, l'impact de l'actualisation étant négligeable.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur comptable	Dans moins d'un an		Entre 1 et 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
		Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
31 décembre 2024									
Émission d'emprunts obligataires	500 000	-	15 000	500 000	27 500	-	-	500 000	42 500
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	1 589 044	1 489 753	99 291	-	-	-	-	1 489 753	99 291
Autres emprunts	1 262 234	576 486	66 958	667 674	143 887	-	-	1 244 160	210 845
Fournisseurs et dettes liées à la flotte de véhicules	669 668	669 668	-	-	-	-	-	669 668	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	4 020 945	2 735 906	181 248	1 167 674	171 387	-	-	3 903 580	352 636

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur comptable	Dans moins d'un an		Entre 1 et 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
		Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
31 décembre 2023									
Émission d'emprunts obligataires	498 946	-	15 000	500 000	27 500	-	-	500 000	42 500
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	1 397 432	1 403 022	105 311	-	-	-	-	1 403 022	105 311
Autres emprunts	1 506 908	761 445	80 296	746 510	145 466	-	-	1 507 955	225 762
Fournisseurs et dettes liées à la flotte de véhicules	632 307	632 307	-	-	-	-	-	632 307	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	4 035 593	2 796 774	200 607	1 246 510	172 966	-	-	4 043 284	373 573

La facilité de crédit renouvelable pour les actifs de premier rang (SARF) est classée au bilan en tant que dette à court terme en raison de sa nature. Le tableau suivant présente les limites de crédit et les soldes avec les trois principales contreparties à la date de clôture du bilan consolidé :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Limite de crédit	Récupéré de	Limite de crédit	Récupéré de
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	2 945 238	1 601 889	2 489 300	1 403 022
Financements autres que l'emprunt de premier rang destiné au financement de la flotte	2 478 140	1 668 176	1 842 500	1 226 524

8.4.5 Gestion du capital

Dans la gestion du capital, l'objectif du Groupe est de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir des dividendes aux actionnaires et d'offrir des avantages aux autres partenaires tout en maintenant une structure optimale qui minimise le coût du capital.

8.4.6 Risque d'assurance

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à trois grandes catégories de risques nécessitant une couverture d'assurance : (i) la responsabilité civile liée à l'automobile, (ii) les dommages aux biens (véhicules appartenant au Groupe), (iii) les risques liés à ses activités (hors flotte automobile).

(i) Europcar Mobility Group veille à ce que toutes ses filiales opérationnelles respectent les exigences légales locales et les limites d'assurance pour la responsabilité civile automobile. Le Groupe a recours à des pratiques de souscription locales et les complète par une unité de réassurance par le biais d'une captive cellulaire protégée gérée par Euroguard à Gibraltar, tous les fonds étant consolidés. La charge des risques de responsabilité civile liés à la flotte d'Europcar dépend de la fréquence et de la gravité des sinistres.

En 2024, les marchés sur lesquels Europcar opère ont connu une tendance inflationniste du coût unitaire des dommages corporels et matériels. Cette tendance est influencée par divers facteurs économiques, juridiques et sociaux.

Tout au long de l'année 2024, Europcar Mobility Group a maintenu ses hypothèses clés et sa méthodologie pour les contrats d'assurance. En outre, le Groupe a pris en compte les impacts de l'inflation sur les coûts des biens et des dommages dans ses stratégies de gestion des risques.

(ii) Dans la plupart des pays où il opère, le Groupe n'assure pas les dommages matériels à ses véhicules et prend en charge le risque de dommages à sa flotte. Sur le long terme, le Groupe considère que l'assurance des dommages matériels à sa flotte et des vols de véhicules serait supérieure ou égale aux coûts réels des dommages et des vols.

(iii) Afin de gérer d'autres risques liés à ses activités, le Groupe a souscrit d'autres programmes d'assurance tels que les dommages matériels, les pertes de revenus et le terrorisme pour ses installations, la responsabilité générale et environnementale, la cybercriminalité, la fraude, la responsabilité de l'employeur et la responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

8.5 Méthodologie de la détermination de la juste-valeur

Selon la norme IFRS 13, les évaluations de la juste valeur doivent être classées selon une hiérarchie de la juste valeur comportant les niveaux suivants :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (sans modification ni reconditionnement) ;
- niveau 2 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires, ou techniques d'évaluation dans lesquelles toutes les données importantes sont dérivées de données de marché observables ;
- niveau 3 : techniques d'évaluation dans lesquelles toutes les données importantes ne sont pas dérivées de données de marché observables.

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif est évaluée sur la base des prix cotés sur le marché à la date de clôture du bilan consolidé. Le cours de clôture utilisé pour évaluer les actifs financiers détenus par le Groupe est le cours acheteur actuel : niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs. C'est le cas de l'Obligation EC Finance PLC arrivant à échéance en 2026 qui a été déterminée en utilisant les prix cotés au 31 décembre 2024 sur le marché Euro MTF pour 477,3 millions d'euros (contre 482,9 millions d'euros au 31 décembre 2023).

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. La juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt et des *caps* est déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés : niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. À l'exception de l'Obligation EC Finance PLC, tous les actifs et passifs financiers du Groupe sont de niveau 2.

La juste valeur des actifs et passifs courants est proche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La valeur comptable diminuée de la provision pour dépréciation des créances et des dettes est supposée être proche de la juste valeur de ces éléments.

Les niveaux de la norme IFRS 13 sont décrits dans le tableau ci-dessous pour les actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés au coût amorti :

Juste valeur au 31 décembre 2024 <i>(en milliers d'euros)</i>	Niveaux IFRS 13	Notes	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Instruments financiers au coût amorti
Clients et autres débiteurs		6.2	466 108	466 108			466 108
Créances relatives à la flotte		4.4	424 322	424 322			424 322
Fournisseurs et autres dettes		6.3	680 452	680 452			680 452
Dettes relatives à la flotte		4.4	376 307	376 307			376 307
Autres dettes non-courantes			12 115	12 115			12 115
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS			1 959 304	1 959 304			1 959 304
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti et autres actifs financiers non-courants		8.1	54 963	54 963			54 963
Dépôts et cautionnements		8.1	29 339	29 339			29 339
Trésorerie soumise à restrictions	Niveau 2	8.2	152 386	152 386	152 386		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 2	8.2	370 654	370 654	370 654		
Instruments financiers dérivés – actifs	Niveau 2	8.4.1	17 584	17 584	(759)	18 343	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS			624 926	624 926	522 281	18 343	84 302
Passifs financiers et dettes de loyers non-courants	Niveaux 1 et 2	8.3.2	1 845 076	1 822 394			1 822 394
financiers	Niveau 2	8.3.2	3 159 928	3 159 928			3 159 928
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS			5 005 004	4 982 322			4 982 322

Juste valeur au 31 décembre 2023 (en milliers d'euros)	Niveaux IFRS 13	Notes	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Instruments financiers au coût amorti
Clients et autres débiteurs		6.2	476 853	476 853	-	-	476 853
Créances relatives à la flotte		4.4	591 408	591 408	-	-	591 408
Fournisseurs et autres dettes		6.3	632 307	632 307	-	-	632 307
Dettes relatives à la flotte		4.4	683 588	683 588	-	-	683 588
Autres dettes non-courantes			12 105	12 105	-	-	12 105
TOTAL DES ACTIFS ET DES PASSIFS			2 396 262	2 396 262	-	-	2 396 262
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti et autres actifs financiers non- courants		8.1	64 678	64 678	-	-	64 678
Dépôts cautionnements		8.1	25 091	25 091	-	-	25 091
Trésorerie soumise à restrictions	Niveau 2	8.2	131 052	131 052	131 052	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 2	8.2	314 564	314 564	314 564	-	-
Instruments financiers dérivés – actifs	Niveau 2		58 600	58 600	(11 297)	69 897	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS			593 985	593 985	434 319	69 897	89 769
Passifs financiers et dettes de loyers non-courants	Niveaux 1 et 2	8.3.2	1 623 096	1 605 947	-	-	1 605 947
Passifs financiers et dettes de loyers courants	Niveau 2	8.3.2	2 697 739	2 697 739	-	-	2 697 739
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS			4 320 835	4 303 686	-	-	4 303 686

Note 9 Avantages et charges de personnel

Le Groupe fait bénéficier ses membres du personnel d'avantages postérieurs à l'emploi au travers de régimes de retraite à cotisations définies, de régimes de retraite à prestations définies, d'avantages à long terme et de plans d'intéressement et de primes.

REGIMES DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes de retraite ne répondant pas à la définition d'un régime à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Dans le cadre du régime de retraite à prestations définies du Groupe, le montant de la retraite qu'un membre du personnel percevra lors de son départ à la retraite est défini par référence à son ancienneté et à son salaire de fin de carrière.

Le Groupe conserve une obligation légale au titre des prestations, même si les actifs du régime servant à financer les prestations définies ont été réservés. Les actifs des régimes peuvent englober des actifs spécialement affectés à un fonds de pension à long terme.

L'engagement net du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies est évalué par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode nécessite de retenir des hypothèses actuarielles spécifiques qui sont détaillées dans cette note. Ces évaluations actuarielles sont réalisées à chaque clôture en estimant la valeur actualisée du montant des avantages futurs acquis par les membres du personnel en contrepartie des services rendus au cours de l'exercice courant et des exercices précédents, et intègre l'impact des futures hausses de salaires. Les actifs des régimes de retraite sont généralement détenus par des entités juridiques distinctes et sont évalués à la juste valeur, telle que déterminée à chaque date de clôture.

Conformément à la norme IAS 19, le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'engagement relatif aux régimes à prestations définies à la date de clôture, diminué de la juste valeur des actifs des régimes. Ce passif est reclassé à l'actif si la juste valeur des actifs des régimes est supérieure à la valeur actualisée de l'engagement.

D'un exercice à l'autre, les différences entre d'une part les passifs anticipés et leurs montants ré-estimés et d'autre part le niveau attendu des actifs dédiés et leur niveau réel constituent les écarts actuariels, qui sont cumulés au niveau de chaque régime de retraite. Ces écarts actuariels peuvent provenir soit de la modification des hypothèses actuarielles utilisées à la clôture, ou d'ajustements liés à l'expérience découlant de la modification, au cours de l'exercice, des hypothèses retenues à la clôture de l'exercice précédent.

Le Groupe comptabilise les écarts actuariels en autres éléments du résultat global au cours de la période durant laquelle ils se produisent. Le coût des services passés est immédiatement comptabilisé dans les charges opérationnelles sous la rubrique « Charges de personnel ». Les effets d'actualisation et le rendement attendu des actifs des régimes sont comptabilisés en résultat financier (voir note 9.2).

REGIMES DE RETRAITE A COTISATIONS DEFINIES

Un régime de retraite à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante ou à un fonds de pension. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite de verser des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer toutes les prestations dues au titre de l'exercice en cours et des exercices passés. Le Groupe cotise à des régimes publics et souscrit des assurances au profit de certains membres du personnel, qui sont considérés comme des régimes à cotisations définies. Les cotisations aux régimes sont comptabilisées en charges au cours de la période durant laquelle les services sont rendus par les membres du personnel.

AVANTAGES A LONG TERME

L'engagement net du Groupe au titre des avantages à long terme autre que les régimes de retraite (ou régimes d'avantages postérieurs à l'emploi) représente les avantages futurs que les membres du personnel ont acquis en contrepartie des services rendus au cours de la période courante et des périodes précédentes, par exemple la Médaille du Travail en France et le Jubilee

en Allemagne. L'engagement, déterminé à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées, est calculé à sa valeur actualisée. La provision est comptabilisée nette de la juste valeur de tous les actifs liés (c'est-à-dire que tous les écarts actuariels et le coût des services passés sont comptabilisés immédiatement dans le compte de résultat consolidé).

PLANS D'INTERESSEMENT ET DE PRIMES

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des primes et de l'intéressement, sur la base d'une formule qui intègre le résultat revenant aux actionnaires d'Europcar Mobility Group, compte tenu de certains ajustements. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il est tenu par une obligation contractuelle. Les charges afférentes sont comptabilisées dans les Charges de personnel (voir ci-après).

9.1 Charges de personnel

9.1.1 Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Traitements et salaires	(439 223)	(416 173)
Charges sociales	(97 920)	(89 828)
Avantages postérieurs à l'emploi	(8 196)	(7 015)
Charges de personnel capitalisées	29 898	26 820
Autres éléments (frais de licenciement, frais de recrutement, etc.)	(26 991)	(18 331)
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	(542 433)	(504 528)

9.1.2 Effectifs

<i>(en nombre moyen d'équivalent temps plein)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
TOTAL DES EFFECTIFS	8 686	8 134

Le Groupe a également recours à un certain nombre d'employés temporaires ou saisonniers et à des services externalisés, principalement pour le déplacement et le nettoyage des véhicules pendant les périodes de pointe et conformément à la législation applicable dans chacun des pays dans lesquels le Groupe offre ses services. Ces effectifs ne sont pas inclus dans les données présentées ci-dessus.

9.2 Avantages au personnel

Le Groupe a des engagements pour des régimes de retraite à prestations définies de 98,6 millions d'euros et d'autres avantages sociaux de 1,7 million d'euros au 31 décembre 2024, soit un engagement total de 100,3 millions d'euros. Le tableau ci-dessous présente la compensation des actifs et passifs liés aux avantages au personnel dans le bilan consolidé :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024			Au 31 décembre 2023		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages du personnel	Total
Non-courant	(94 421)	(1 700)	(96 121)	(99 052)	(1 766)	(100 818)
Courant	(4 225)	-	(4 225)	(4 111)	-	(4 111)
TOTAL	(98 646)	(1 700)	(100 346)	(103 163)	(1 766)	(104 929)

La note ci-dessous présente l'évolution des régimes de pension à prestations définies uniquement.

9.2.1 Décomposition du passif net inscrit au bilan

Le Groupe a des engagements au profit de certains employés lors de leur départ à la retraite au Royaume-Uni, en France, en Allemagne, en Italie et en Belgique.

<i>(en milliers d'euros)</i>		Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Valeur actualisée des engagements financés ou partiellement financés	(A)	(50 365)	(53 707)
Juste valeur des actifs des régimes liés	(B)	56 742	61 055
Valeur nette des engagements financés		6 377	7 348
Valeur nette des engagements non financés	(C)	(105 023)	(110 511)
Passif net à la fin de la période	(D)	(98 646)	(103 163)
Dont :			
Passif inscrit au bilan d'un montant de :		(109 271)	(114 928)
Actif inscrit au bilan d'un montant de :		10 625	11 765

Les pays où la valeur nette des engagements financés est positive sont reclassés en tant qu'actifs au bilan. En 2024 et 2023, la valeur nette des passifs financés au Royaume-Uni est comptabilisée comme un actif pour respectivement 10,6 millions d'euros et 11,8 millions d'euros.

9.2.2 Variation du passif net inscrit au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Passif net à l'ouverture de la période	(103 163)	(95 400)
Versements	278	23
Cotisations versées	963	783
Prestations versées	3 612	3 891
Coût des services rendus, coût financier et rendement attendu des actifs des régimes	(7 517)	(7 782)
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	3 490	(8 164)
Rendement attendu	2 827	2 759
Écarts de conversion et autres variations	864	726
PASSIF NET A LA CLOTURE DE LA PERIODE	(D) (98 646)	(103 163)

9.2.3 Variation des passifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Engagements à la clôture de la période	(164 219)	(159 569)
Versements	278	23
Prestations versées	7 085	6 764
Coût des services	(1 605)	(2 125)
Coût financier	(5 912)	(5 657)
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	9 106	(8 250)
Écarts de conversion et autres variations	120	4 595
ENGAGEMENTS A LA CLOTURE DE LA PERIODE	(A)+(C) (155 388)	(164 219)

9.2.4 Variations des actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Juste valeur des actifs des régimes au 1 ^{er} janvier	61 055	64 169
Cotisations versées	963	783
Prestations versées	(3 473)	(2 873)
Rendement attendu des actifs des régimes	2 827	2 759
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	(5 616)	85
Écarts de conversion et autres	986	(3 869)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES REGIMES A LA FIN DE LA PERIODE	(B) 56 742	61 055

9.2.5 Charge comptabilisée au compte de résultat au titre des régimes à prestations définies

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024	2023
Coût des services rendus	(1,605)	(2,125)
Coût financier	(5,912)	(5,657)
Rendement attendu des actifs des régimes	2,827	2,759
Réductions/règlements	280	522
CHARGE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT AU TITRE DES REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	(4,410)	(4,500)

Dans les trois principaux pays (France, Allemagne et Royaume-Uni), la charge estimée comptabilisée dans le compte de résultat pour l'année 2024, sur la base des hypothèses au 31 décembre 2024, s'élèverait à 5,9 millions d'euros.

9.2.6 Hypothèses actuarielles

Les engagements du Groupe sont évalués par un actuaire indépendant sur la base d'hypothèses à la date de clôture du bilan consolidé qui sont revues périodiquement.

Ces hypothèses sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2024			2023		
	Zone euro sauf Allemagne ⁽¹⁾	Allemagne	Royaume-Uni	Zone euro sauf Allemagne ⁽¹⁾	Allemagne	Royaume-Uni
Taux d'actualisation	3,45%	3,45%	5,39%	3,25%	3,25%	4,56%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%	3,35%	De 2,00 % à 3,10 %	2,30%	3,22%
Taux de progression anticipé des salaires	De 2,50 % à 4,00 %	2,50%	-	De 3,10% à 4,00%	4,00%	-
Taux de progression anticipé des retraites	De 0,00 % à 2,00 %	2,00%	3,10%	De 0,00 % à 1,75 %	2,30%	2,95%
Rendement attendu des actifs des régimes	3,45%	NA	5,39%	3,25%	NA	4,56%

(1) La zone euro couvre les régimes de l'Italie, de la France et de la Belgique, exprimés en moyenne pondérée.

Le taux d'actualisation de la zone euro représente le rendement, à la date de clôture du bilan consolidé, d'obligations ayant une notation minimale de AA et des échéances proches des engagements du Groupe.

Une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de l'obligation de 4,7 millions d'euros, tandis qu'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de l'obligation de 5,0 millions d'euros.

Le rendement estimé des actifs du régime a été déterminé sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme. Tous les actifs du régime sont alloués aux employés britanniques et belges.

L'hypothèse de rendement à long terme des actifs du régime est basée sur le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies.

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont basées sur de bonnes pratiques et sont cohérentes avec les statistiques publiées et l'expérience des pays.

9.2.7 Ecart actuariels directement comptabilisés dans les capitaux propres (nets des impôts différés)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Montant cumulé à l'ouverture	(31 907)	(25 975)
Gain/(perte) comptabilisé(e) au cours de l'exercice	2 700	(5 932)
MONTANT CUMULE A LA CLOTURE	(29 207)	(31 907)

Note 10 Provisions, risques et litiges

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable. Si l'impact est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés à l'aide d'un taux avant impôts reflétant l'appréciation par le marché de la valeur-temps de l'argent, et, si besoin est, les risques spécifiques au passif.

Une provision, déterminée de façon actuarielle, est constituée au titre de la valeur estimée des pertes non assurées découlant de sinistres connus et inconnus. Lorsqu'il est anticipé que ces sinistres seront réglés sur une longue période, la provision constituée représente la valeur actualisée des dépenses estimées nécessaires pour éteindre l'obligation. Le caractère recouvrable de tout excédent de primes versées d'avance sur les passifs estimés est évalué et une provision est constituée si nécessaire.

Dans le cadre habituel de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures ou d'enquêtes en rapport avec le respect des lois et réglementations dans différentes juridictions, dont certaines émanant des administrations fiscales ou des autorités de la concurrence. Le Groupe constitue généralement une provision dès lors qu'un risque représente une sortie probable de trésorerie à l'égard d'un tiers sans contrepartie et que la perte susceptible d'en découler peut-être estimée de manière suffisamment fiable.

Une provision est constituée au titre des coûts de rachat et de remise en état des véhicules sur la période de détention des véhicules.

10. Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	Provisions pour sinistres	Provisions pour remise en état	Autres provisions	Total
Solde au 1er janvier 2024	144 047	43 651	107 254	294 953
Augmentations	71 627	116 792	28 557	216 975
Utilisations	(70 623)	(113 336)	(4 822)	(188 780)
Reprise	-	-	(19 190)	(19 190)
Incidence des écarts de conversion	1 756	317	2 302	4 415
Solde au 31 décembre 2024	146 807	47 424	114 141	308 372
<i>Non-courant</i>	65 519	-	8 565	74 084
<i>Courant</i>	81 288	47 424	105 576	234 288
TOTAL DES PROVISIONS	146 807	47 424	114 141	308 372
Solde au 1er janvier 2023	134 856	58 869	98 432	292 156
Augmentations	81 344	126 109	31 683	239 136
Utilisations	(72 619)	(139 164)	(13 619)	(225 402)
Reprise	-	-	(8 783)	(8 783)
Transfert et reclassement	-	(2 360)	(1 495)	(3 854)
Incidence des écarts de conversion	467	197	1 036	1 699
Solde au 31 décembre 2023	144 047	43 651	107 254	294 953
<i>Non-courant</i>	-	-	5 414	5 414
<i>Courant</i>	144 047	43 651	101 841	289 539
TOTAL DES PROVISIONS	144 047	43 651	107 254	294 953

(i) Provisions pour sinistres

Ces provisions concernent principalement les risques d'assurance détaillés dans le paragraphe "Gestion des risques financiers". Pour la partie du risque responsabilité civile automobile autofinancé, Europcar établit chaque année un barème de coûts qui comprend le coût de l'assurance, le courtage, les taxes et le coût de la partie financée de la voiture par pays. Le coût est établi par jour de location et est inclus dans les instructions budgétaires envoyées aux pays à la fin de l'année. Sur la base de ce coût par jour de location, les entités d'Europcar constituent des provisions pour les coûts de la partie financée de la voiture, ce qui permet de payer les réclamations lorsque des indemnités sont effectivement dues à des tiers.

(ii) Provisions pour remise en état

Les provisions pour remise en état portent sur les coûts devant être engagés au titre de la flotte actuelle au terme des contrats comportant une clause de rachat.

En effet, Europcar acquiert une grande partie de ses véhicules auprès des constructeurs automobiles avec des engagements de rachat de leur part à la fin du contrat. Ces contrats stipulent généralement que les véhicules doivent être restitués après une certaine période (moins de 12 mois) et dans un certain "état" (kilométrage, propreté, etc.). En conséquence, le Groupe a une obligation envers les constructeurs dans le cadre de ces contrats et provisionne le coût de remise en état des véhicules de la flotte à la date de clôture du bilan consolidé. Ce coût n'est pas basé sur des hypothèses spécifiques mais est déterminé à partir des statistiques établies par le département flotte au cours des 6 à 12 derniers mois.

(iii) Autres provisions

Les autres provisions comprennent principalement

- Provisions pour risques et charges liées aux épaves et aux véhicules gravement endommagés financés par des contrats de location simple
- Les frais de contentieux (voir note 10.2.3), qui comprennent les litiges avec les franchisés, les conflits du travail et les réclamations, les risques fiscaux.
- Les coûts de restructuration (coûts de personnel et coûts liés au déménagement du siège social). Les coûts de restructuration ne comprennent que les dépenses directes en dehors des activités courantes de l'entité (rémunération des salariés engagés dans le démantèlement et/ou la relocalisation ; coûts de licenciement des salariés ; coûts de résiliation anticipée des baux ; contraintes contractuelles ; etc.) Ces coûts peuvent être encourus aussi bien pour un nombre limité de stations que pour l'ensemble d'une entité juridique dont l'activité serait arrêtée.

10.2 Risques et litiges

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires. Les litiges et procédures les plus significatifs qui sont en cours ou qui se sont développés au cours de l'exercice précédent et qui constituent un risque pour le Groupe sont les suivants :

10.2.1 Investigation du Training Standards Services de la ville de Leicester

Le 23 juin 2017, les services des normes commerciales du conseil municipal de Leicester ont ouvert une enquête sur Europcar UK pour avoir prétendument enfreint le règlement 9 de la réglementation de 2008 sur la protection des consommateurs contre les pratiques commerciales déloyales (Consumer Protection from Unfair Trading Regulations 2008). Dans ses états financiers consolidés au 31 décembre 2017, le Groupe a enregistré une provision pour cette affaire en tant que dépense non récurrente. Le Groupe continue de détenir la provision au 31 décembre 2024.

10.2.2 Incendie d'un parking à Paris : procédure pénale et action en responsabilité civile (assurance)

Le 12 novembre 2014, un incendie s'est déclaré dans un garage Europcar situé au 88, rue de la Roquette à Paris. L'incendie a détruit les 77 véhicules qui étaient stationnés dans le garage (la perte nette enregistrée à ce stade s'élève à 1,1 million d'euros) et a porté atteinte à l'intégrité de la structure du bâtiment. Diverses procédures ont été engagées afin d'identifier les responsables et il faudra peut-être un certain temps avant que l'affaire ne soit entièrement résolue. Toutefois, le Groupe estime que toute exposition à laquelle il pourrait être confronté est largement couverte par ses polices d'assurance.

10.2.3 Litige contre GEFION concernant la couverture d'assurance des véhicules de Charterline

Charterline Fuhrpark Service GmbH (désormais EMobG Services Germany GmbH) a conclu une couverture pour sa flotte avec l'assureur danois Gefion en 2018. Gefion a cessé d'honorer les remboursements de dommages et a résilié le contrat en février 2019. Un contentieux s'ensuit et EMobG Services obtient finalement gain de cause devant la Cour fédérale de justice allemande en janvier 2023 et est donc en droit de récupérer les pertes survenues pendant la période d'assurance. Cependant, Gefion a été mis en liquidation en 2021 et, bien que le Groupe soit l'un des principaux créanciers et continue à faire pression pour obtenir le paiement, il est probable qu'il ne récupérera pas l'intégralité du montant dû par Gefion.

Note 11 Parties liées

Selon la définition de la norme IAS 24, une partie liée est, entre autres, une partie qui peut exercer un contrôle ou une influence notable sur l'entité déclarante. Plusieurs membres de la direction et du conseil de surveillance du Groupe sont membres des organes de contrôle de sociétés avec lesquelles Europcar Mobility Group S.A. entretient des relations dans le cadre normal de ses activités. Toutes les transactions avec les sociétés des parties liées sont effectuées aux conditions normales du marché.

11.1 Transactions avec les sociétés ayant une influence notable sur le Groupe

Le Groupe Volkswagen exerce influence significative sur Green Mobility Holding, l'unique actionnaire d'Europcar Mobility Group, qui exerce un contrôle sur le Groupe. Par conséquent, le Groupe Volkswagen est considéré comme une partie liée conformément à la norme IAS 24.

Depuis 2022, l'EMG dispose d'un prêt du Groupe Volkswagen d'un montant de 500 millions d'euros dont la date d'échéance est le 30 novembre 2027.

En 2023, EMG a acquis 51 % des actions d'Euromobil. Avant l'acquisition, Euromobil a bénéficié de la cession des activités de location de voitures d'EURO-Leasing, une entité consolidée au sein du Groupe Volkswagen. EURO-Leasing détient les 49% d'actions restantes d'Euromobil.

Les transactions annuelles et les positions de fin d'année du Groupe avec le Groupe VW sont indiquées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Produit de la cession de véhicules de la flotte ^(a)	1 368 902	1 070 399
Acquisition de véhicules de flotte ^(b)	1 612 803	1 118 822
Montants dus par des parties liées (créances liées à la flotte)	191 280	167 457
Dettes envers les parties liées (dettes liées à la flotte)	89 559	68 856
Prêts à des parties liées (actifs financiers)	-	-
Emprunts auprès de parties liées (passifs financiers)	803 153	657 337

(a) Les montants indiqués sont des prix de vente et ne tiennent donc pas compte de la valeur nette comptable de la flotte).

(b) Les montants indiqués correspondent aux prix d'acquisition et aux frais de remise en état éventuels).

Le Groupe n'a pas effectué de transaction importante avec PON ou Attestor, les deux autres co-contrôleurs de Green Mobility Holding.

11.2 Transactions avec les sociétés qui ont le contrôle sur le Groupe

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe n'a effectué aucune transaction significative avec Green Mobility Holding.

11.3 Rémunération du Directoire

Les salaires des employés et les avantages à court terme comprennent les salaires, les traitements et les charges sociales. Les rémunérations versées au cours de la période sont décrites ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Salaires et avantages à court terme	2 858	3 512
Avantages postérieurs à l'emploi	756	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	1 050
REMUNERATION TOTALE DU DIRECTOIRE	3 614	4 562

Au cours des exercices 2024 et 2023, Europcar Mobility Group n'a pas versé de rémunération aux membres du conseil de surveillance.

Note 12 Liste des entités consolidées

Nom de l'entreprise	Siège social (ville)	Siège social (pays)	Méthode de consolidation ⁽¹⁾	% d'intérêt	% de contrôle
Société mère					
Europcar Mobility Group SA	Paris	France	IG	100,0	100,0
Informations sur les entreprises consolidées					
Europcar International S.A.S.U.	Paris	France	IG	100,0 %	100,0 %
CE 4 S.A.S.U.	Paris	France	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Holding S.A.S.	Paris	France	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Lab S.A.S.U.	Paris	France	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Lab UK Ltd	Leicester	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %
E-Car Club Holding Ltd	Leicester	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %
E-Car Club	Leicester	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Participations S.A.S.U.	Paris	France	IG	100,0 %	100,0 %
Ubeeqo International S.A.S.	Paris	France	IG	100,0 %	100,0 %
Ubeeqo France S.A.S.	Paris	France	IG	100,0 %	100,0 %
Ubeeqo SPRL	Zaventem	Belgique	IG	100,0 %	100,0 %
Ubeeqo GmbH	Berlin	Allemagne	IG	100,0 %	100,0 %
Guidami S.r.L.	Milan	Italie	IG	100,0 %	100,0 %
Dos Palos Spain S.L	Madrid	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %
Blue Sostenible S.L.	Madrid	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %
Securitifleet Holding S.A.	Paris	France	IG	99,30 %	8,26 %
Securitifleet Holding Bis S.A.S.U.	Paris	France	IG	0,0 %	0,0 %
EC Finance PLC	Londres	Royaume-Uni	IG	0,0 %	0,0 %
IGT Sinople	Paris	France	IG	0,0 %	0,0 %
Europcar France S.A.S.	Paris	France	IG	100,0 %	100,0 %
Securitifleet France S.A.S.U.	Paris	France	IG	99,30 %	8,26 %
Securitifleet Location S.A.S.U.	Rouen	France	IG	99,30 %	8,26 %
Parcoto Services S.A.S	Rouen	France	IG	100,0 %	100,0 %
Monaco Auto Location SAM	Monaco	Monaco	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar International S.A.S.U. und Co OHG	Hambourg	Allemagne	IG	100,0 %	100,0 %
EMobG Services Germany	Hambourg	Allemagne	IG	100,0 %	100,0 %
Megadrive Autovermietung GmbH	Vienne	Autriche	IG	100,0 %	100,0 %
Securitifleet GmbH	Hambourg	Allemagne	IG	100,0 %	5,41 %
Europcar S.A.	Zaventem	Belgique	IG	100,0 %	100,0 %
InterRent S.a.r.l	Luxembourg	Luxembourg	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Netherlands BV	Amsterdam	Pays-Bas	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar IB S.A.	Madrid	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %
Securitifleet S.L.	Madrid	Espagne	IG	100,0 %	0,40 %
Ultramar Cars S.L.	Madrid	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %
LC EC Participations Investments S.L.U	Madrid	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %
GoldCar Espagne S.L.U.	Alicante	Espagne	IG	100,0 %	100,0 %
Goldhire Portugal SLU	Faro	Portugal	IG	100,0 %	100,0 %
Goldcar Italy S.r.l.	Laives	Italie	IG	100,0 %	100,0 %
Goldcar France S.A.R.L	Vitrolles	France	IG	100,0 %	100,0 %
Goldcar Rental D.O.O.	Zagreb	Croatie	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Italia S.p.A.	Bolzano	Italie	IG	100,0 %	100,0 %

Securitifleet S.p.A.	Bolzano	Italie	IG	99,32 %	13,76 %
Europcar Lab Italia S.R.L.	Milan	Italie	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Internacional Aluguer de Automoveis S.A.	Lisbonne	Portugal	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar UK Limited	Leicester	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %
PremierFirst Vehicle Rental EMEA Holdings Ltd	Leicester	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %
PremierFirst Vehicle Rental Holdings Ltd	Leicester	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %
Provincial Assessors Ltd	Leicester	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Group UK Limited	Leicester	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %
PremierFirst Vehicle Rental Franchising Ltd	Leicester	Royaume-Uni	IG	100,0 %	100,0 %
Securitifleet UK Limited	Londres	Royaume-Uni	IG	0,0 %	0,0 %
Europcar Securitifleet UK Issuer PLC	Londres	Royaume-Uni	IG	0,0 %	0,0 %
Securitifleet UK Holdings Limited	Londres	Royaume-Uni	IG	0,0 %	0,0 %
G1 Holdings Australia Pty Ltd	Melbourne	Australie	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Australia Pty Ltd	Victoria	Australie	IG	100,0 %	100,0 %
CLA Trading Pty Ltd	Victoria	Australie	IG	100,0 %	100,0 %
Eurofleet Pty Ltd	Victoria	Australie	IG	100,0 %	100,0 %
EC New Zealand Ltd	Christchurch	Nouvelle-Zélande	IG	100,0 %	100,0 %
BJJV Ltd	Auckland	Nouvelle-Zélande	IG	100,0 %	100,0 %
SMJV Ltd	Auckland	Nouvelle-Zélande	IG	100,0 %	100,0 %
Executive Trust Limited	Dublin	Irlande	IG	100,0 %	100,0 %
GoCar Carsharing Limited	Dublin	Irlande	IG	100,0 %	100,0 %
Securitifleet Ireland DAC	Dublin	Irlande	IG	100,0 %	100,0 %
Interrent Oy	Vantaa	Finlande	IG	100,0 %	100,0 %
Interrent AS	Hovik	Norvège	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Mobility Group Denmark A/S	Aarhus	Danemark	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Mobility Group USA LLC	Delaware	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %
Cellule Euroguard	Gibraltar	Gibraltar	IG	100,0 %	100,0 %
Europcar Services SA	Lisbonne	Portugal	IG	100,0 %	100,0 %
Fox Rent A Car Inc.	Tulsa	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %
Système de réservation Fox	Tulsa	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %
EMGFX Vehicle Financing LLC	Tulsa	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %
EMGFX LLC	Tulsa	États-Unis	IG	100,0 %	100,0 %
Nordcar Finance A/S	Silkeborg	Danemark	IG	100,0 %	100,0 %
Euromobil GmbH	Sittensen	Allemagne	IG	51,0 %	51,0 %

(1) IG : intégration globale.

Les entreprises allemandes affiliées consolidées par intégration globale (note 12) ayant la forme juridique d'une société de capitaux et d'une société de personnes ont satisfait aux exigences de l'article 264 (3) et de l'article 264b du HGB, respectivement, et ont, dans la mesure du possible, exercé l'option de ne pas publier d'états financiers annuels.

Entités *ad hoc* consolidées

Dans le cadre du programme européen de titrisation concernant une partie du financement de la flotte en Allemagne, au Royaume-Uni, en France, en Italie et en Espagne, des entités *ad hoc* appelées Securitifleet ont été créées dans certains de ces pays et sont soit entièrement détenues, soit contrôlées (avec une participation de plus de 90 %) par l'une des entités *ad hoc* suivantes : "Securitifleet Holding S.A." ou "Securitifleet Holding Bis S.A.S.", toutes deux enregistrées en France, et "Securitifleet UK Holdings Limited" enregistrée au Royaume-Uni. Le Groupe consolide toutes les sociétés Securitifleet, ainsi que les sociétés *holding* Securitifleet, qui ont été créées avec des objectifs spécifiques définis par Europcar Group.

IGT Sinople (fonds commun de titrisation) et EC Finance PLC (détenu par un fiduciaire) sont également consolidés dans le cadre du programme européen de titrisation.

Les filiales opérationnelles du Groupe en France, au Portugal, en Belgique, en Italie, en Irlande et en Allemagne souscrivent une police d'assurance auprès d'entités qui réassurent une partie des risques auprès d'une cellule de réassurance hébergée par Euroguard, une société à cellules protégées. Le Groupe dispose d'une cellule de réassurance au sein d'Euroguard. Les entités locales d'Europcar (France, Portugal, Belgique, Italie) financent une partie importante des risques par le biais d'un système de financement des franchises géré par une autre cellule au sein d'Euroguard agissant en tant que simple gestionnaire de fonds. Les fonds hébergés dans cette cellule sont également consolidés.

Entités non-consolidées

Nom de l'entreprise	Siège social (ville)	Pays	% de intérêt	% du contrôle
A Klees Slovaquie SRO	Bratislava	Slovaquie	100,0 %	100,0 %
Irish Car Rentals Ltd	Dublin	Irlande	100,0 %	100,0 %
Vehitel 2000 France	Boulogne-Billancourt	France	100,0 %	100,0 %
Vehitel 2000 SNC	Boulogne-Billancourt	France	100,0 %	100,0 %
PremierFirst Vehicle Rental Pension Scheme Trustees Ltd	Leicester	Royaume-Uni	100,0 %	100,0 %

Les entités non consolidées sont considérées comme non significatives par le Groupe et ne sont donc pas consolidées.

Note 13 Honoraires d'audit du Groupe

<i>(en milliers d'euros)</i>	EY	Mazars	Total	PwC	Mazars	Total
	2024	2024	2024	2023	2023	2023
Certification des comptes statutaires et consolidés	2 370	992	3 362	1 524	1 233	2 757
Services autres que la certification des comptes	161	12	173	184	28	212
TOTAL	2 531	1 004	3 535	1 708	1 261	2 969

Note 14 Événements postérieurs à la date de clôture

- **Plan de restructuration**

Le groupe a annoncé un plan de restructuration le 20 avril 2025 afin d'améliorer son efficacité opérationnelle et ses performances financières. Ce plan comprend une réduction des effectifs et la fermeture de sites commerciaux. Cette décision ayant été communiquée après la date de clôture, elle n'a pas d'impact sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le groupe comptabilisera donc la provision correspondante en 2025 et s'attend à ce que le plan soit entièrement exécuté en 2025 et 2026.